

**PROCÈS-VERBAL  
DE PLENUM DU CONSEIL GENERAL  
DU MARDI, 22 FÉVRIER 2022 19H**

---

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 décembre 2021 .....	3
II- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 21 décembre 2021 .....	3
III- Crédits supplémentaires 2021/04 à 06 .....	4
IV- Présentation de la stratégie "déchets" .....	4
V- Examen et vote du postulat "Gratuité des transports publics sédunois aux personnes en âge AVS" .....	9
VI- Examen et vote de la résolution concernant la construction d'un casino .....	11
VII- Informations de la Municipalité .....	18
VIII- Divers/questions écrites.....	20
IX- Divers/divers.....	24

**Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC.** Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Messieurs les Chefs de service, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance extraordinaire du Conseil général de la Ville de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 2 février 2022 et peut donc délibérer. Je dois excuser les absences de Monsieur le Conseiller Florian Chappot, de Madame la Conseillère générale Isabelle Gianadda et annoncés avec du retard Madame Nadine Pardo et Monsieur Christophe Siervo.

En ce premier plénum de l'année, le bureau restreint tenait à vous partager quelques réflexions et observations quant à la fonction de chaque membre du Conseil général. Nous avons été élus par les citoyens et les citoyennes de la Ville, ce qui implique que nous avons des droits mais également des devoirs. Nous avons leur confiance. Il est donc impératif de se rappeler que nous sommes ici pour les représenter. Faire le lien et rapporter leurs inquiétudes, leurs questions et leurs idées. Vous le savez sans doute, lors des séances du bureau élargi, nous discutons de l'ordre du jour des plénums en présence de Monsieur le Président de la Municipalité et abordons également le fonctionnement général du Conseil. Il est donc nécessaire que tous les groupes soient représentés. Malheureusement, force est de constater que tel n'est pas le cas. Depuis septembre dernier, Monsieur le chef de groupe UDC ne participe pratiquement plus aux séances et cela malgré des téléphones, des courriers, dans lesquels nous demandions que, en cas d'absence, les chef.fes de groupe se fassent remplacer au sein du bureau afin que chaque groupe puisse être entendu. Nous avons commencé cette nouvelle année et lors de notre première séance, ni le chef de groupe ni son remplaçant furent présents. Ce soir, je demande donc à Monsieur le Conseiller Vincent Boand d'avoir la politesse de s'excuser lors de ses absences et, de surcroît de se faire remplacer. J'espère ne plus avoir à faire un tel rappel dans ce plénum. Cependant, nous sommes rassurés car nous avons pu constater qu'il était atteignable et disponible pour répondre à certains de nos médias locaux.

Je profite aussi pour faire un autre rappel d'ordre général. Nos séances du Conseil ont lieu le soir, certainement après une longue journée de travail. Nous essayons au maximum de dynamiser les plénums afin d'être pertinents et brefs, pour ne pas éterniser ces soirées. Je vous demande donc de vous comporter correctement lors de nos séances. Si les sujets ne vous intéressent pas, merci de rester silencieux et tranquilles afin de ne pas déranger les personnes qui souhaitent suivre nos séances.

Lors de notre dernière séance de bureau élargi, vos chef.fes de groupe nous ont partagé vos avis concernant les brochures papier pour les comptes et les budgets. Nous avons donc décidé de continuer à les imprimer pour les personnes qui le demandent. Par contre, à l'unanimité, nous supprimons les 100 francs annuels pour les frais administratifs. Pour la commande de ces brochures papier, merci de vous annoncer auprès du bureau restreint jusqu'au 1<sup>er</sup> mars, donc la semaine prochaine, pour les comptes et jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre pour le budget. Passé ce délai, aucune brochure ne sera commandée. Merci d'être rigoureux dans ces commandes car cela demande un travail conséquent au service des finances.

Suite à la demande de Madame la Conseillère Marlyne Andrey-Berclaz concernant la publication des données personnelles sur le site de la Ville, le bureau a décidé de vous demander l'autorisation de les publier. Ceci concerne votre année de naissance et votre adresse postale. A cet effet un mail vous sera envoyé. Sans réponse de votre part, nous laisserons les données personnelles telles quelles.

Sur une note un peu plus joyeuse, nous accueillons ce soir un nouveau Conseiller général dans notre assemblée. Je vous présente Monsieur Tomas Arroyo pour le groupe PS. Il remplace la conseillère Madame Aude Tornay Bonvin, démissionnaire. Il a été élu Conseiller général en séance du Conseil municipal du 17 février dernier, conformément à l'article 168 de la loi sur les droits politiques. Nous lui souhaitons la bienvenue dans ce Conseil.

Mon introduction étant terminée, nous pouvons passer au vif du sujet par la lecture de l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par Monsieur le Président de la Municipalité, conformément à l'article 8 alinéa 1 de notre règlement. Le bureau a reçu une résolution et cela entraîne donc une modification de notre ordre du jour. Nous traiterons celle-ci au point 6. N'ayant pas reçu d'autres modifications, je vais vous en faire la lecture.

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 décembre 2021

Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 21 décembre 2021

Point 3 : Crédits supplémentaires 2021/04 à 06

Point 4 : Présentation de la stratégie déchets

Point 5 : Examen et vote du postulat «gratuité des transports publics sédunois aux personnes en âge AVS»

Point 6 : Résolution du groupe des Verts en relation avec la construction d'un casino en Ville de Sion

Point 7 : Informations de la Municipalité

Point 8 : Divers : Questions écrites, puis questions orales.

Tous les documents nécessaires durant ce plénum se trouvent sur l'extranet. Vous en avez été informés par mail en date du 13 février 2022.

## I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 décembre 2021

**Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC.** Nous passons au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal du plénum du 20 décembre 2021. Je vous demande s'il y a des remarques ou des corrections à y apporter.

Si tel n'est pas le cas, je sou mets donc le procès-verbal à votre approbation. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent le procès-verbal appuient sur la touche verte, ceux qui la refusent, la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal est accepté par 52 oui, 0 non et 1 abstention

## II- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 21 décembre 2021

**Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC.** Point 2 : Approbation du procès-verbal du plénum du 21 décembre 2021. Y a-t-il des remarques ou des corrections à y apporter ? Nous allons donc voter. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent le procès-verbal appuient sur la touche verte, ceux qui la refusent, la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal est donc accepté par 53 oui, 0 non, 0 abstention.

Je remercie Madame Bourban Carthoblaz et Monsieur Dubuis pour le travail conséquent de la retranscription de ces PV de fin d'année.

Nous passons donc au point 3 : les crédits supplémentaires 2021/04 à 06. La Cogest a étudié les crédits supplémentaires, Madame Sierro Fardel vous pouvez nous les présenter.

### III- Crédits supplémentaires 2021/04 à 06

**Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR.** Je vous donne la conclusion du rapport pour le crédit supplémentaire numéro 2021/06 pour l'achat d'abribus. La Commission de gestion relève que le nouveau contrat avec Horizon SA permettra d'augmenter significativement les recettes. Elle est toutefois surprise que cet investissement effectué en 2022 n'ait pas été provisionné au budget 2022 et enregistré dans les comptes 2022. La Commission de gestion a accepté le crédit supplémentaire 2021/06 de 600'000 francs à l'unanimité des 15 membres présents.

### IV- Présentation de la stratégie "déchets"

**Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC.** Nous passons au point 4 : Présentation de la stratégie des déchets Monsieur le Président, vous avez la parole.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** A mon tour de vous saluer très cordialement. Cette présentation complète va être donnée par nos spécialistes en la matière : notre Conseiller municipal Raphaël Marclay, responsable des travaux publics, Georges Joliat, notre ingénieur de ville et Raphaël Berthod, responsable de l'assainissement urbain. Cela ne va pas être un simple survol mais vraiment une précision quant aux différents aspects de la politique des déchets et des futures décisions qui seront prises. Je vous remercie d'ores et déjà de votre attention et de vos questions.

**Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.** Autrefois d'une simplicité déconcertante recourant à l'usage quasi-exclusif de la décharge publique, la gestion des déchets est devenue aujourd'hui un enjeu politique important et complexe. Un enjeu qui nous intéresse tous, voire nous passionne quelquefois, car il impacte notre quotidien. Nous nous soucions aujourd'hui de l'empreinte écologique de nos déchets et de leur éventuel potentiel énergétique. Nous nous en sentons responsables.

Afin de garantir la salubrité publique, de préserver l'environnement et de participer activement à la transition énergétique, la Ville s'est dotée d'une politique déchets dont les principaux objectifs sont reflétés dans son plan de législature. Evoluant dans un contexte réglementaire et environnemental complexe et normé, la gestion des déchets est une affaire de spécialistes. Nous avons la chance de compter parmi les collaborateurs du service de l'assainissement, toutes les compétences nécessaires, en particulier celle de Monsieur Raphaël Berthod, responsable du service de l'assainissement urbain, qui est sans doute devenu l'un des meilleurs experts dans le domaine.

Je le salue et le remercie d'avance pour le travail consacré à la présentation qui va suivre et qui saura, sans nul doute, nous captiver. Je remercie également notre ingénieur de ville pour son aide et sa participation. Les questions abordées lors du dernier plénum, notamment la participation aux frais de collecte des déchets verts, l'introduction du système GastroVert, l'équilibre du compte autofinancé, la nécessité éventuelle de modification du règlement et le recours aux cartes RFID seront couverts par la présentation. Aucune décision n'est toutefois attendue ce soir, il s'agit d'un point d'information.

**Berthod Raphaël, responsable de l'assainissement urbain** Le but de la présentation est d'avoir une vision globale de la stratégie déchets de la Ville de Sion.

*Voir présentation en annexe*

Voilà j'espère que je ne vous ai pas trop noyés sous les chiffres. Je reste à votre écoute.

**Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.** Merci à Monsieur Berthod. Vous voyez que l'organisation est complexe et que la tâche est d'importance. Nous sommes volontiers à disposition si vous avez quelques questions.

**Moren Jean-Philippe, Conseiller général, PDC.** Par rapport aux cartons : certaines fois vous devez payer un tiers pour les éliminer et d'autres fois, c'est l'inverse. Une idée serait de les amener à l'UTO afin de les brûler lorsque le service serait payant. Je ne sais pas si l'on a droit de le faire. Cela coûterait moins cher, car nous avons besoin de la chaleur pour le CAD.

**Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.** Effectivement, économiquement, cela ferait du sens de brûler les cartons quand ils nous coûtent. En revanche cela ne s'inscrit pas dans notre volonté de transition énergétique. De plus, je pense que cela ne serait pas très fair-play par rapport à notre partenaire. Quand on doit lui payer, on ne lui donne rien, par contre quand il nous paie, on lui donne tout. Je peux vous garantir que tous les cartons ou papiers qui sont collectés séparément sur la zone UTO ne sont jamais brûlés à l'UTO, ce qui ne veut pas dire qu'à l'UTO, on ne brûle pas de papier car il y en a encore beaucoup dans les poubelles.

**Berthod Raphaël, responsable de l'assainissement urbain.** J'ajouterai que la revalorisation est obligatoire. De plus, purement financièrement, il faudrait quand même payer un prix à l'UTO. Tout ne serait pas gratuit. Le prix le plus cher que j'ai constaté, depuis que je suis en fonction, c'est 70 francs la tonne.

**Pitteloud Christophe, Conseiller général, PDC.** J'ai une question par rapport aux déchets verts et leur revalorisation. J'ai vu qu'il y avait des frais mais je n'ai pas vu des revenus par rapport à Gazel. Est-ce que cela veut dire que l'on n'a pas du tout de revenus par rapport à cela ?

**Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.** Effectivement, c'est une bonne question parce que l'on ne parle plus de biodéchets mais de bioressources. Quand on parle de ressources, on associe forcément une valorisation. Ce que l'on constate, c'est que tout ce que l'on arrive à valoriser, donc le méthane que l'on vend à Sogaval, que l'on produit à Gazel, permet de générer des revenus qui diminuent à terme le coût de traitement des déchets verts. Mais ces déchets verts ne rapportent jamais vraiment de l'argent. Avant, à Pra Bardy, cela coûtait bien davantage, quelques centaines de milliers de francs de plus. Personne ne s'étonnait que cela coûtait tant par an. Maintenant que l'on méthanise tout, cela coûte beaucoup moins. mais cela nous coûte toujours quelque chose. Ce n'est malheureusement pas une ressource si précieuse et si rare pour que l'on puisse en tirer un profit. Par contre, cela s'inscrit dans la transition énergétique. Cela permet aussi d'atténuer le déficit du compte autofinancé. Donc, tout ce que l'on arrive à revaloriser, à terme, cela permet d'équilibrer le compte. Mais cela n'a pas une valeur en soi positive.

**Pellissier Valentin, Conseiller général, PLR.** J'ai une question sur le fait de brûler les cartons. Je comprends bien que l'on ne le fasse pas, mais est-ce que la Ville possède des espaces de stockage pour ces cartons afin de les revendre quand ils valent plus ?

**Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.** Que l'on spéculer sur le papier, que l'on fasse des stocks quand cela nous coûte ? Non il n'y a pas de stockage, c'est en flux tendu que l'on livre à notre prestataire.

**Kuchler-Mayor Noémie, Conseillère générale, PLR.** J'ai remarqué dans mon entourage que les biodéchets étaient récents comme tri. C'est surtout depuis la taxe au sac que les gens se sont mis à trier les biodéchets. Vous n'avez pas peur qu'en mettant une taxe là-dessus, les gens se disent que la taxe au sac est passée dans les habitudes donc on ne la prend plus en compte et on remet tout dans la poubelle de la maison.

**Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.** C'est effectivement un risque. Les biodéchets ne sont pas vraiment nouveaux pour les Sédunois, vu que Sion avait été pionnière dans les bacs verts. Cela fait quelques dizaines d'années que cela a été lancé. La tarification du twins de 25 francs par carte RFID, par ménage, va se faire après une période d'essai de deux ans après l'installation des premiers twins. Donc on n'est pas encore vraiment certain de la tarification. On va voir comment cela se développe. A Sierre, c'est déjà implémenté depuis l'année passée et il y a un très bon succès.

C'est également une demande des citoyens qui souhaitent que leurs restes de table puissent être valorisés en méthane afin de participer ainsi à la transition énergétique. Mais effectivement il y a un risque de voir augmenter les biodéchets dans les poubelles.

**Berthod Raphaël, responsable de l'assainissement urbain.** J'ajouterai un complément. En fait, je ne pense pas que c'est un risque. On voit qu'il y a seulement 8% d'augmentation des biodéchets après l'introduction de la taxe au sac. Ce n'est pas un impact très important. Les biodéchets ne sont pas encore ramassés au centre-ville. Il n'y a pas de conteneurs à disposition. Sur le Grand-Pont, c'est la croix et la bannière pour poser des conteneurs. En mettant GastroVert Private on a quelque chose de plus ou moins salubre. Cela va donc favoriser la chose. Le montant de 25 francs ne couvre clairement pas les frais du coût du déchet mais représente seulement dix à quinze sacs taxés annuels. Le but de mettre en place ce système, indépendamment du prix, c'est d'aller collecter encore ces 500 à 600 tonnes de biodéchets qui restent dans les ménages et plus particulièrement au centre-ville. où il n'y a pas de conteneurs verts pour la collecte de ces biodéchets.

**Mukuna Gabriel, Conseiller général, PDC.** Je vous remercie pour la présentation. J'aimerais savoir quel est le montant des amendes qui sont infligées dans l'ensemble concernant le dépôt illégal des déchets ?

**Berthod Raphaël, responsable de l'assainissement urbain.** En 2021, on a mis pour 100'000 francs d'amende. Le tarif pour le papier est de 100 francs et cela peut aller jusqu'à 300 francs pour les autres déchets.

**Genin Thierry, Conseiller général, Les Verts** Merci pour la présentation. J'ai une question concernant les sacs biodégradables. On en voit énormément. J'aimerais savoir s'ils sont vraiment biodégradables ? Est-ce qu'ils sont triés ?

La 2<sup>ème</sup> question, avec GastroVert, comment allez-vous contrôler les jets de plastique dans les biodéchets ?

**Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.** Merci pour votre question. S'agissant de la capacité de dégradation des sacs, un test empirique a été effectué à Gazel. On a acheté 20'000 sacs que l'on a mis dans le digesteur. On n'a pas retrouvé de trace de ces plastiques. Nous avons donc clairement l'assurance que cela marche bien. En revanche, nous n'aimerions pas avoir une montagne de sacs biodégradables car cela ne nous facilite pas le traitement. Effectivement les sacs biodégradables ont l'inconvénient que les gens les confondent avec d'autres sacs plastiques. Par exemple, il y a des sacs en plastique recyclé qui ont un peu l'aspect du sac biodégradable mais qui ne sont pas du tout biodégradables.

Quand vous ouvrez les twins, un sac biodégradable est automatiquement distribué, sac compatible avec notre système à Gazel. Pour les déchets plastiques qui subsisteraient dans les twins, nous avons un petit peu de recul déjà dans le bas Valais, avec ce que fait la SATOM, notamment du côté de Monthey ou bien à Sierre dès cette année. On constate vraiment une baisse des matières plastiques. Pourquoi ? Parce que l'on arrive à retracer les différents apports des personnes qui viennent déposer ces déchets. Les personnes qui détiennent les cartes RFID, qui peuvent ouvrir ces bacs sont beaucoup plus responsables car il y a une petite formation qui accompagne la carte. On leur explique qu'il ne faut pas mettre de plastique dans les déchets compostables parce que l'on ne peut pas le composter. De plus, le fait de limiter l'accès à tout citoyen limite aussi quelques cas d'incivilité.

**Bourban Sophie, Conseillère générale, PDC.** Vous avez dit que la vignette couvrirait à peu près 50% des frais de transport. Mais avec ce système twins, il faudra récupérer plus souvent les déchets. Par conséquent, est-ce que le transport ne sera pas augmenté du coup ?

**Berthod Raphaël, responsable de l'assainissement urbain.** Il s'agit de deux choses différentes. Pour la zone périphérique, zone rurale, il existe un bac déchets verts que l'on va chercher une fois par

semaine et pour qui le propriétaire paie un abonnement annuel de 75 francs. Ce transport est déjà en place et il va continuer. Actuellement on ramasse à peu près 2'500 tonnes.

En parallèle dans les éco-points, un deuxième service sera mis en place, dont le transport sera géré par l'UTO qui sera concessionnaire, pour la collecte uniquement des gastros qui iront directement à Gazel. Ils ne passeront pas par Pra Bardy pour l'étape de pré-mix.

Oui c'est un transport supplémentaire. Mais en fait, actuellement, les éco-points sont déjà équipés de conteneurs publics que l'on doit aller chercher et qui nous posent beaucoup de problèmes au niveau des plastiques. Ils seront remplacés par le système twins. La collecte des biodéchets en zone périphérique, par notre prestataire de services, existera toujours les mardis, mercredis et jeudis. Le système twins sera un service supplémentaire pour aller rechercher les ressources que l'on ne capte pas encore en zone urbaine.

**Lauener Georges, Conseiller général, UDC.** J'ai plusieurs questions :

- Pouvez-vous nous expliquer encore une fois quel problème vous essayez de résoudre avec ces nouveaux capteurs à viande, ce GastroVert ?
- Est-ce que les nouveaux problèmes qui vont arriver vont vraiment compenser le problème que vous essayez de résoudre ?
- Quels sont les autres variantes que vous avez étudiées ?

En fait, la solution que vous nous proposez, c'est, à la place d'aller à pied au bas de l'immeuble pour déverser nos déchets verts, on va devoir, avec notre kilo de déchets de viande mélangé à nos déchets verts, prendre la voiture pour aller à un éco-point, si possible le même jour où l'on débarrasse le carton. Le carton, on peut le stocker pendant plusieurs semaines et aller en une seule fois l'amener à l'éco-point. Cela fait un trajet ou deux par mois. Mais la viande, on ne va pas la stocker un mois pour la transporter à l'éco-point le même jour que notre carton. Donc pour un kilo ou 500 grammes de viande que l'on met dans les déchets verts, on va devoir prendre une voiture qui fait une tonne et brûler du CO<sub>2</sub> et de l'essence avec notre moteur à combustion pour vous puissiez produire du gaz un peu plus tard pour se chauffer.

**Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.** Par rapport à vos quatre interrogations, il faut bien comprendre que les deux systèmes vont perdurer. Le compost, donc les bacs verts que vous avez au bas de votre immeuble, pour autant qu'ils ne soient pas dans une région trop sensible en termes de mouches et d'odeur, vont continuer. Il n'y a pas de changement. Les twins ne sont pas destinés à être installés uniquement dans les éco-points mais vont couvrir l'intégralité du territoire de la Ville. Il y en aura environ soixante qui seront installés dans un deuxième temps. S'il en faut installer davantage, on en installera davantage. Le gros avantage des twins, c'est qu'il sont emportés, donc il n'y a plus de problème d'odeur et de mouches. Une fois qu'ils sont pleins, étant donné qu'ils sont tous munis d'une carte GSM, le transporteur est averti. Il peut donc optimiser la collecte des différents bacs. Vous avez parlé de viande mais il s'agit de tous les restes alimentaires. C'est un plus que l'on offre aux citoyens.

Nous avons formellement analysé deux variantes : une variante avec un fournisseur privé avec un système de Moloks avec un matériel électronique. La deuxième est la variante de la SATOM avec la solution GastroVert. Nous avons établi un tableau multicritères et nous avons choisi la solution de la SATOM pour toute la zone UTO car ce système avait déjà fait ses preuves dans le Bas-Valais. Plusieurs communes du Bas-Valais sont équipées. Ce système rencontre un bon succès. Donc on pense que c'est une bonne solution mais ce n'est pas la seule. La première, c'est la responsabilité individuelle et l'éducation des gens qui doivent jouer le jeu.

**Andrey-Berclaz Marlyne, Conseillère générale, PS.** Merci, Messieurs pour cette présentation très intéressante. Si on avait le souci de l'éducation, on peut dire que le 37% de déchets incinérables en moins veut dire que le message passe. Personnellement, j'ai quand même encore en tête, peut-être la crainte que l'éducation ne continue pas, en pénalisant, par exemple, les biodéchets. J'ai le même souci

que Madame Kuchler, mais je dirais que, là, on a vraiment la preuve que l'on avance dans le bon sens. Les déchets les meilleurs sont probablement ceux que l'on ne produit pas.

J'ai quelques points sur lesquels j'aimerais vous entendre :

- Qu'en est-il par rapport à la suppression du plastique à usage unique ?
- Serait-ce une solution sur la commune ?
- Des réutilisables c'est-à-dire inciter nos commerces à pratiquer le réutilisable et aussi à inviter la population qui possède des jardins à composter tout simplement ces déchets verts parce que le compostage n'est pas connu de tous et là, je pense qu'il y a aussi un travail d'éducation à faire.

**Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.** C'est vrai que l'éducation est importante. Vous connaissez tous la campagne "Trions Malin", l'information dans les écoles, les différents prospectus et flyers que l'on envoie durant l'année. Nous essayons vraiment d'encourager cet aspect. Concernant la suppression du plastique, pourquoi pas ? Mais je crois que nous n'avons pas toutes les cartes en main à la Ville pour pouvoir le faire. Toutes les grandes surfaces utilisent ce plastique jetable à usage unique mais je partage votre avis dans un monde idéal, on ne devrait plus en avoir.

Pour tout ce qui est réutilisable, vous connaissez les efforts qu'a fait la Ville pour obliger les organisateurs des manifestations publiques à utiliser de la vaisselle réutilisable. Maintenant, cela fonctionne bien. On étudie actuellement une solution, notamment avec la jeune chambre internationale, pour la vaisselle réutilisable dans les take-away.

Pour encourager les gens à faire eux-mêmes leur compost, une manière est de taxer un petit peu les frais de récolte des bacs verts. Cela va certainement encourager les gens à faire leur compost eux-mêmes.

**Stalder Thierry, Conseiller général, PLR.** Merci pour cette présentation. Vous avez parlé de douze sacs poubelles taxés ce qui représente plus ou moins 25 francs. Est-ce que l'on sait quel volume est produit par chaque ménage ? Est-ce plus ou est-ce moins ? Et si c'est moins, si on fait une réflexion purement financière, cela va coûter plus cher aux ménages. C'est une des craintes que j'ai en plus de l'augmentation des distances.

Vous avez également parlé de modernisation avec les cartes RFID. N'y aurait-il pas moyen de faire une app de la Ville qui permettrait d'interagir avec tous les services de la Ville. Une carte de plus, c'est ennuyeux. J'aimerais bien que, avec mon téléphone, je puisse aller à la déchetterie. C'est une remarque, pas une question.

**Berthod Raphaël, responsable de l'assainissement urbain.** Un ménage de quatre personnes produit à peu près un sac par semaine de 35 litres. Cela fait donc cinquante-deux sacs. On estime que l'on retrouve 20% de déchets méthanisables, de bioressources dans ces sacs. Donc cela fait une dizaine de sacs. On est donc pile dans le tir.

J'ai pris note de votre remarque au sujet des cartes RFID. Je pense qu'il est tout à fait possible d'avoir des cartes multiusages que l'on pourrait utiliser pour différents usages citoyen. Cela pourrait être dans le trend et ces cartes seraient financées par les déchets.

**Juillerat Olivier, Conseiller général, PLR.** Je vous remercie pour la présentation. Concernant les berlingots de lait, existe-t-il une solution pour les recycler ? Il me semble que dans certaines villes, cela se fait. En avez-vous discuté ?

**Berthod Raphaël, responsable de l'assainissement urbain.** Le berlingot de lait est une matière composite. Il y a un film plastique, de l'alu et du carton. C'est très difficile à recycler. Il y a peut-être certaines filières qui s'y sont mises pour un seul type de berlingot mais je pense que c'est du vent. Dans les ménages, il y a cinquante types de berlingot différents. Actuellement, ce n'est donc pas possible techniquement

**Mirailles Christian, Conseiller général, Les Verts.** Merci beaucoup pour la présentation. Est-ce que l'on envisage qu'un jour, nous puissions avoir une bien meilleure valorisation et que finalement, on gagne plus d'argent avec ces déchets qu'actuellement et que l'on puisse baisser le coût que nous chargeons aux citoyens ?

**Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.** Oui, on peut imaginer que le coût de revalorisation thermique à l'UTO baisse avec le temps. C'est déjà le cas puisque l'on est passé de 170 francs historiquement, à 150, puis à 125 francs la tonne. Cela a été rendu possible du fait que l'UTO arrive déjà maintenant à valoriser une partie de la chaleur. Une partie, ce sont environ 35 GWh qui sont produits annuellement, ce qui n'est pas rien. Ces Kw sont vendus sur le réseau. Il y a aussi d'autres entreprises, par exemple, Valpelle qui est sur le site de l'UTO et qui partage certains coûts avec l'UTO, ce qui fait diminuer le prix de la tonne.

L'autre sujet est le CAD qui va aussi fournir un revenu pour l'UTO qui, à terme, pourra faire baisser le prix de la tonne. D'ailleurs, à la SATOM, qui a déjà déployé tous ces services, le prix de la tonne est plus bas qu'à l'UTO. C'est clairement valorisant cette chaleur. Cela nous permet in fine de générer quelque revenus qui vont atténuer la facture.

**Lauener Georges, Conseiller général, UDC.** Je suis en train de me former à ce domaine du tri des déchets. En écoutant les discussions, j'en apprend beaucoup. Je ne considère pas le tri des déchets comme une religion. Certains y voient un acte citoyen, d'autres peuvent y manifester leurs vertus. Mais je pense qu'il y a une bonne partie de la population qui est plutôt cartésienne et qui va simplement essayer de vivre sa vie au plus simple et peut-être au plus économique.

Donc, si j'ai une peau de banane, j'ai trois possibilités pour cette pelure de banane :

- Je peux la mettre au bas de mon immeuble dans un conteneur pour lequel je paie une taxe de 75 francs par an, que je peux partager avec mes voisins, ce qui va faire dix francs par an, ce qui n'est pas grand chose.
- Je peux la mettre dans mon sac poubelle, que je vide à peu près une à deux fois par semaine, sac blanc, taxé qui va dans le conteneur au bas de l'immeuble.
- Je peux la mettre dans un conteneur GastroVert, pour lequel je vais devoir avoir une puce qui me coûte 25 francs par année où je vais être fiché. Je vais participer à des statistiques tant mieux. Mais ce conteneur n'est peut-être pas au bas de mon immeuble, peut-être plus loin que l'arrêt de bus.

Donc il y a trois options. Ces trois options, je pense qu'elles sont les trois légales. Elles seront donc à disposition de chaque citoyen. Ai-je bien compris le sujet ?

**Berthod Raphaël, responsable de l'assainissement urbain.** Oui vous avez très bien compris. C'est la liberté individuelle qui vous permettra de choisir le système qui sera le plus efficace pour vous et le plus convivial.

**Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC.** Je n'ai plus de questions. Merci, Messieurs, pour cette présentation.

Nous pouvons passer au point 5. Examen et vote du postulat : gratuité des transports publics sédunois aux personnes en âge AVS. Monsieur le Conseiller Daniel Ulrich, en tant que premier signataire de ce postulat, je vous invite à nous le présenter.

## V- Examen et vote du postulat "Gratuité des transports publics sédunois aux personnes en âge AVS"

**Ulrich Daniel, Conseiller général, PLR.** Je vais essayer d'être bref, comme Madame la Présidente nous l'a demandé en début de soirée. Lorsque le résultat de l'enquête sur les aînés a été présenté au plénum, j'ai été interpellé par les chiffres concernant les moyens de transport utilisés. Moins de 3% de

la population en âge AVS utilise les transports publics bien que la Ville leur offre déjà à l'heure actuelle le demi-tarif sur les bus sédunois. Par contre, plus de 30% de cette même population utilise sa propre voiture pour ce déplacement urbain.

Comme la Ville compte environ 7'000 personnes en âge AVS, moins de 200 personnes de cette tranche d'âge utilisent ainsi les transports publics, ce qui est quand même assez étonnant au vu du développement et des améliorations apportées aux lignes et aux horaires des bus sédunois ces dernières années.

Tout est donc à faire pour modifier leurs habitudes, tout en tenant compte aussi que l'ouverture sociale qu'offre les transports publics sédunois ne doit pas être une charge pour cette frange de la population qui présente, en raison de revenus financiers inférieurs, un risque potentiel d'isolement. C'est pourquoi, dans le but d'inciter cette frange de la population à utiliser les bus sédunois, de leur apporter une couverture sociale abordable et de diminuer le nombre de voitures au centre-ville, que le groupe PLR propose à la Ville d'étudier la possibilité de leur offrir la gratuité des transports publics urbains, cela bien entendu, sans répercussion sur les tarifs des autres utilisateurs. Merci pour votre attention. Je compte sur votre soutien.

**Boand Vincent, Conseiller général, UDC.** Le groupe UDC a longuement débattu de cette proposition sans résultat marqué. Nous n'annonçons donc pas de position pour cet objet. Il nous semble hasardeux de penser, au vu des chiffres présentés dans l'enquête sur les aînés, que la question de la gratuité favoriserait l'utilisation des transports publics et la diminution du nombre de véhicules en ville. L'utilisation d'un véhicule privé pour 30%, tout d'abord, est un choix plus onéreux que les lignes de bus, un choix d'indépendance aussi. Il nous semble donc que la mesure serait peu efficace sur cette frange, en particulier. La mesure n'a pas été présentée comme sociale dans le postulat. Le prix de la course ou des formules d'abonnements n'est pas considéré dans ce postulat comme un frein pour les personnes en âge AVS. Mais je constate que cela a été fait dans l'explication orale qui a accompagné la présentation de ce postulat. Il se trouve que cela nous intéressait de savoir, si la question du prix du ticket était un frein pour certains, serait traitée par la Municipalité dans le cas où le postulat serait accepté.

Le groupe UDC reconnaît volontiers que les intentions du postulat, en vue de favoriser les transports publics sont tout à fait en adéquation avec les objectifs de la commune. Le bémol, c'est que la mesure ne garantit pas que ces intentions se réalisent et que les explications fournies dans le présent postulat ne permettent pas de voir sur quel raisonnement est basé l'objet pour aboutir à une meilleure fréquentation des lignes. Donc en l'état, on laisse la liberté de vote.

**Pitteloud Christophe, Conseiller général, PDC.** Si le résultat de l'étude mentionnée dans le postulat PLR s'avère exact, il est effectivement important de se pencher sur la mobilité de nos aînés.

Le postulat met le doigt sur la notion du prix pour expliquer leur réticence à utiliser les transports publics. Nous pensons cependant que cette problématique est complexe et qu'il est important d'étendre cette étude. Est-ce que d'autres tranches ou catégories de la population sont concernées ? Le cas échéant ne faudrait-il pas étendre cette gratuité ? N'y aurait-il pas d'autres raisons à cette faible fréquentation ? Notre groupe acceptera le postulat mais demande néanmoins à la Municipalité d'intégrer ces réflexions. Merci de votre attention.

**Courtine Mudry Ariane, Conseillère générale, Les Verts.** Le groupe des Verts ne peut que soutenir un tel postulat, diminuer le nombre de voitures en ville, favoriser l'utilisation des transports publics, soutenir les seniors, autant de valeurs défendues par le groupe des Verts. Nous nous posons cependant une question : aujourd'hui, nous avons un postulat sur la gratuité des bus pour les seniors. Demain, nous aurons celui concernant le demi-tarif jusqu'à 25 ans. Ne vaudrait-il pas mieux réfléchir tout de suite à une vision plus globale du prix des bus, voir la gratuité totale ?

Nous avons vu qu'une question écrite a été déposée à ce sujet. Nous sommes aussi très intéressés par la réponse. Nous vous encourageons donc à soutenir ce postulat.

**Andrey-Berclaz Marlyne, Conseillère générale, PS.** À lire ce postulat, nous nous sentons presque à la maison et après une plongée dans les archives du Conseil général, je constate les nombreux amendements qui se répètent sous la rubrique mobilité année après année comme l'acceptation du rétablissement de la gratuité des bus sédunois du vendredi 17 heures à samedi minuit.

Aujourd'hui, les seniors sont concernés par ce postulat. C'est un beau geste, plus particulièrement pour ceux plus nombreux qu'on ne le pense qui vivent de peu. On citait aujourd'hui le chiffre de 20% de cette tranche de population mais également pour inviter toutes et tous à une réflexion et/ou à un changement d'habitude même symbolique. Par ailleurs, il serait porteur d'avenir de le faire avec nos jeunes jusqu'à 25 ans révolus, par exemple, également pour un soutien financier bienvenu à un âge délicat mais aussi pour prendre et conserver de bonnes habitudes.

A ce stade, notre groupe se pose aussi la question de la gratuité future des transports publics pour toutes et tous sur le territoire de notre commune, toutes compagnies et lignes confondues. Le groupe PS accepte ce soir le postulat intitulé gratuité des transports publics sédunois aux personnes en âge de l'AVS. Merci.

**Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC.** Je n'ai plus de demande de parole, Monsieur le Conseiller Ulrich, je vous laisse reprendre la parole.

**Ulrich Daniel, Conseiller général, PLR.** Merci pour vos remarques, merci pour votre soutien pour ceux qui ont décidé de soutenir ce postulat.

Il y a des questions légitimes. C'est clair que la gratuité des transports publics pour toute la population serait le but final. Il faut bien commencer quelque part et autant commencer par là. Pour répondre à Monsieur Board, je dirai que c'est un postulat, donc on demande une étude à la Ville. On ne demande pas de la mettre en place obligatoirement, mais il y a une étude qui doit être faite pour savoir si cela est faisable. Merci.

**Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC.** Nous allons passer au vote de ce postulat. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent appuient sur la touche verte, ceux qui la refusent, touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Ce postulat est accepté par 50 oui, 2 non et 2 abstentions.

Nous passons au point 6 de l'ordre du jour qui concerne la résolution déposée par le groupe des Verts. Monsieur le Conseiller Jean-Paul Mabillard, je vous laisse nous la présenter.

## **VI- Examen et vote de la résolution concernant la construction d'un casino**

**Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts.** Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette résolution déposée par Les Verts. En premier lieu, la surprise d'avoir appris par la presse la cession par nos autorités d'un terrain situé en zone d'intérêt général A à des promoteurs désireux d'ouvrir un casino dans notre cité. Une fois de plus, comme lors du traitement de la nouvelle taxe sur les biodéchets, l'exécutif prenait une décision relativement importante sans prendre la peine d'au moins consulter le législatif. Décidément, les habitudes se perpétuent.

Ensuite, l'implantation d'un casino ne constitue pas une opération anodine. Selon les statistiques, environ 3 à 5% de la population valaisanne, présente une problématique liée aux jeux de hasard et d'argent, dont les conséquences négatives sont bien connues. Les personnes concernées affrontent la plupart du temps, des problèmes aux niveaux financier, conjugaux et sociaux. De plus, le jeu excessif peut déboucher sur des actes délictueux. Certaines personnes touchées par des problèmes de jeux recourent parfois à des activités illégales pour financer leurs pratiques ou tenter de se sortir de difficultés financières liées au jeu.

Venons-en maintenant aux terrains cédés en droit de superficie aux promoteurs, à l'origine du projet. En consultant le règlement communal de construction et des zones, on s'aperçoit que ce terrain est situé dans une zone d'intérêt général A. Or, comme précisé par ledit règlement, je cite : "les zones d'intérêt général A sont réservées aux bâtiments, équipements et espaces d'utilité publique, tels que églises, écoles, hôpitaux, bâtiments administratifs, installations publiques, terrain et installations de sport, promenades et places. Les bâtiments ou installations privées présentant un intérêt important pour la collectivité, tels que centres culturels, hôteliers et sportifs, cliniques, institut, etc., ou faisant intégralement partie d'un ensemble projeté par la collectivité peuvent également être prévus dans ce type de zone." Dans cette liste exhaustive, à aucun moment, il est fait mention d'un édifice susceptible d'accueillir un casino. Autoriser une telle construction reviendrait à servir l'intérêt privé alors même que le sol de cette zone est affecté à l'intérêt général. En outre, face aux problèmes qui viennent d'être évoqués, on est en droit de se demander dans quelle mesure un casino sert l'intérêt général.

Que faire face à la décision de la commune de favoriser l'arrivée d'un casino sans communiquer ni ouvrir le débat avec les représentants de la population, en l'occurrence ce législatif ? Une possibilité consiste à s'accorder un instant pour discuter cette résolution et son bien-fondé. Profitons donc du temps de discussion prévu après sa présentation pour commenter et nous positionner sur la construction de ce casino, de surcroît, sur un terrain destiné à servir l'intérêt général. Argumentons pour ou argumentons contre, en résumé débâtons. Il semble légitime pour Les Verts de prendre le pouls du Conseil général et surtout de faire part de notre sentiment sur cet objet à nos autorités. De plus, un vote même symbolique devrait refléter le sentiment de la population sur la construction future de ce casino.

Pour conclure, comme vous l'avez compris à travers les arguments évoqués, Les Verts ne voient pas d'un bon oeil les conditions offertes par la commune aux promoteurs de ce casino. C'est la raison pour laquelle notre groupe a fait opposition à sa mise à l'enquête auprès de la commission cantonale de construction. Une opposition qui n'a quasiment aucune chance d'aboutir mais qui symbolise malgré tout notre souci de voir s'implanter ce type de construction sur notre domaine communal sans aucune forme de débat préalable. Merci de votre attention.

**Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC.** J'ouvre la discussion générale sur cette résolution, Monsieur le Conseiller Vincent Boand.

**Boand Vincent, Conseiller général, UDC.** Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt des nombreuses questions des Verts concernant un DDP en vue de la construction d'un casino. Les réponses à apporter seront particulièrement éclairantes. Nous remercions donc Les Verts d'avoir, par le biais d'une résolution, proposer d'ouvrir un point à l'ordre du jour à ce sujet. Notre groupe ne considère pas comme essentiel la consultation du Conseil général en matière de décision de politique foncière portant sur une parcelle. Nous estimons que le cas d'espèce est moins pertinent pour nous que l'approche stratégique globale ou que les processus observés par la Municipalité dans ce type de dossier. La compétence appartenant à l'exécutif, ce choix ne nous pose donc pas un problème insurmontable. Dans le même ordre d'idées, nous ne sommes pas opposés à l'établissement d'un casino en Ville de Sion. La liberté économique nous semble un argument suffisant dans le cas très réglementé de l'exploitation des maisons de jeu. Par contre, les questions soulevées par Les Verts en matière d'addiction notamment sont essentielles.

Comme je viens de l'expliquer, notre groupe estime que le Conseil municipal avait toute latitude pour prendre sa décision de mise à disposition du terrain.

Nous espérons que, lors de la mise à l'enquête, le Canton examinera avec suffisamment de rigueur pour ne pas se faire retoquer ce projet suite à des oppositions ou autres. Pour ce qui est de la question que posait Les Verts dans le texte de la résolution qui concernait spécifiquement la zone, nous estimons que le terrain effectivement pose quelques questions. La zone d'intérêt général A envisagée dans ce cadre régie par l'article 69 alinéa 3 du RCCZ ne semble pas convenir à exploitation d'une maison de jeu et l'interprétation extensive retenue, nous semble un tout petit peu abusive. Il ne nous semble pas approprié de faire une analogie stricte entre un centre sportif ou hôtelier et un casino. De même, il nous semble qu'un intérêt économique, même important, ne saurait à lui seul coïncider avec l'intérêt général.

La fréquentation d'une maison de jeu ne peut pas être à notre sens, considéré comme d'intérêt général public.

De plus, le fait de fonctionner à coup d'opportunités en proposant des terrains doit, pour nous, rester un minimum encadré par de la planification. Ici, ce qui a sans doute le plus prévalu, c'est la disponibilité du terrain et sa situation. Si l'on consulte le plan directeur dans le secteur de Vissigen, les développements prévus concernent plutôt les synergies du pôle santé, le cours Roger Bonvin ou la renaturation du canal. En revanche, on n'a pas prévu d'intensifier les activités économiques dans cette zone.

Je ne dis pas que c'est mal de le faire mais pour le coup, il n'y a pas beaucoup de planification qui a été faite par rapport à cette objet précis, d'autant que les biens immobiliers qui sont dans le coin sont plutôt des installations sportives. Que l'on se comprenne bien, le groupe UDC admet que des décisions d'opportunités soient prises mais elles nécessitent néanmoins un peu plus de planification et de respect des règlements en vigueur. Ici il me semble que l'on a peut-être un peu trop privilégié l'intérêt économique et la disponibilité de la parcelle plutôt que les éléments politiques plus globaux. Merci de votre attention.

**Siggen Patrick, Conseiller général, PDC.** Même s'il ne s'agit pas d'un des sujets majeurs de notre législature, le groupe PDC estime, tout comme Les Verts, qu'il aurait été opportun d'informer préalablement le Conseil général afin notamment d'en prendre le pouls. Il s'agit tout de même d'une zone d'intérêt général localisée au coeur de plusieurs infrastructures sportives, tennis, équitation, football, ski et patinage d'un côté et de l'autre le golf. Quoiqu'il en soit, le groupe PDC ne donne pas de mot d'ordre et laisse la liberté de vote à chacune et à chacun.

**Georges Bérénice, Conseillère générale, PS.** Le groupe socialiste partage unanimement les préoccupations qui ont poussé le groupe des Verts à déposer cette résolution. Nous n'avons, en effet, pas pu cacher notre surprise de découvrir l'existence d'un projet de construction de casino sur une parcelle située en zone d'intérêt général A. Si la forme, comme l'a dit Monsieur le Conseiller Mabillard, nous interroge, comment peut-on justifier la construction d'un casino sur une parcelle en zone d'intérêt général A ? Il nous importe aujourd'hui de nous exprimer sur le fond.

La presse a bien sûr démontré qu'un casino rapporte à une collectivité publique et nous avons bien conscience que l'enjeu ici est économique. Pourtant, nous voulons ce soir rappeler qu'un casino, cela coûte, cela coûte en territoire premièrement. Il est ici question d'utiliser un terrain aujourd'hui vierge de constructions situé en zone d'intérêt général A pour y bâtir une maison de jeu. Ce terrain qui aurait pu accueillir une maison de retraite, un hôtel ou même, soyons idéaliste, un parc public vert et ouvert à tous a aujourd'hui été mis à disposition d'une société à but lucratif par le biais d'un droit de superficie DDP afin d'y construire un casino.

Un casino représente aussi un coût environnemental. Les maisons de jeu ne se distinguent en effet pas par leurs comportements vertueux en matière de préservation des ressources quelles qu'elles soient. Et il y a fort à parier que la nouvelle venue ne dérogera pas à la règle. Un casino se complaît dans l'excès mais aussi et surtout les maisons de jeu représentent des coûts sociaux, malheureusement trop souvent négligés, voire ignorés. Il est en effet utopique de croire que le public cible de ces lieux se compose exclusivement de riches touristes étrangers ne sachant que faire pour dépenser leur fortune. Le modèle économique des maisons de jeu repose sur une dépendance, l'addiction au jeu. Ce n'est pas un million parmi tant d'autres qui est dépensé aux machines à sous. Ce sont des rentes AVS, des loyers, les économies de toute une vie, le budget des vacances et j'en passe. Un tel lieu de divertissement engendre des coûts pour toute la société et ceci ne sont pas que financiers. Finalement, et ceci porte plutôt sur le coût en termes d'image. Il n'est pas nécessaire d'avoir visionné l'intégralité des James Bond pour avoir conscience que les maisons de jeu reposent sur des activités valsant avec les limites de la légalité.

Est-ce vraiment sur ce genre de revenus que notre Ville compte financer pistes cyclables, jardins d'enfants et services d'ambulances ?

Le groupe PS tient donc à remercier vivement ses collègues du groupe des Verts pour le dépôt de cette résolution qui nous donne l'opportunité de nous positionner sur ce sujet d'importance et nous espérons sincèrement que nous pourrions compter sur le soutien des autres groupes afin d'empêcher l'installation d'un casino à l'est de notre ville. Je conclurai en vous partageant un peu de la sagesse qui m'a été transmise, enfant qui, à elle seule, en une phrase répétée par mes parents, devrait suffire à convaincre nos autorités qu'un casino n'a pas sa place dans notre ville : à la fin, c'est toujours le casino qui gagne. Merci pour votre attention.

**Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR.** Je vais répondre à cette résolution en deux points : le premier concerne le principe effectivement de cette résolution. Le deuxième point concerne le projet en lui-même.

Au niveau du principe, nous avons pris connaissance des différentes inquiétudes du groupe des Verts. Nous tenons, en préambule, à relever que, selon le RCG, nous pouvons délibérer sur les ventes ou les échanges de parcelles lorsque la valeur dépasse 5% des recettes brutes du dernier exercice. Nous avons le moyen, effectivement, d'intervenir avec une certaine compétence. Il s'agit donc de respecter ces différentes compétences. Le législatif et l'exécutif doivent pouvoir travailler avec leurs propres compétences en fonction des montants des différents engagements de la Municipalité et des projets qui y sont liés.

Une assemblée extraordinaire avait été mentionnée dans cette résolution au niveau du projet du casino de Saxon et, selon nous, cette assemblée ne nous ne semble pas vraiment appropriée dans ce cadre-là car le contexte entre le projet du casino de Saxon et celui qui nous occupe avec cette résolution, n'est pas du tout le même. En ce qui concerne effectivement ce DDP, il ne s'agit pas d'échange, ni de vente car la Ville conserve le terrain et il faut savoir que les modalités du contrat peuvent inclure des conditions précises à l'échéance du DDP. Donc, c'est quand même différent par rapport à une vente foncière. Et enfin, une question écrite très détaillée a été posée ce soir et le Conseil communal y répondra en fin de séance. Voilà pour le premier point.

Pour le deuxième point, au niveau du projet, donc au niveau du casino : premièrement, certaines interrogations personnelles peuvent être légitimes. Nous l'entendons au niveau du groupe PLR, mais ces interrogations renvoient toutefois à des questions de responsabilité individuelle, comme d'autres addictions et d'autres activités néfastes pour la santé ou autre. Un projet a cependant été étudié, comme toute demande d'autorisation soumise à la Ville. De plus, il faut savoir qu'une licence doit être obtenue pour la réalisation de ce projet. Deuxièmement, il ne faut pas oublier quand même qu'il y a des atouts économiques qui pourraient apparaître autour d'un tel projet. Certains bénéfiques pour la collectivité peuvent en effet y découler dans une certaine mesure, comme le dévoile notamment l'article du *Nouvelliste* aujourd'hui que vous pouvez lire.

Donc, finalement le groupe PLR tient à soulever que l'utilisation du bien-fonds communal doit être toujours bien considéré, cela on en est conscient, au niveau du développement social et économique de notre territoire. Nous comprenons à cet effet que certaines craintes puissent apparaître, mais nous ne soutiendrons pas la résolution en tant que telle, au vu de ce que je viens de vous dire précédemment et attendons au final les éléments de réponse qui vont venir bientôt. Merci de votre attention et bonne soirée.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Les Verts ont déposé une question complète. Nous avons préparé une réponse. J'aimerais pouvoir apporter cette réponse maintenant si les dépositaires de la résolution sont d'accord.

Logiquement, l'ordre du jour est modifié jusqu'à l'ouverture du plénum, le Conseil municipal entendu. Cela n'a pas été le cas. Autrement, j'aurais demandé à Madame la Présidente de pouvoir répondre à la question dans la foulée. Cela me semble normal, puisque la question était complète, que l'on puisse apporter toutes les informations que vous souhaitez entendre de notre part, mais je m'en remets à votre décision démocratique.

**Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts.** Il y a un double problème dans ce que vous nous demandez. Il est important de savoir si cette résolution peut-être votée et a été acceptée. Accepter le principe de voter la résolution, cela ne veut pas dire qu'elle va passer. Je ne connais pas la procédure mais d'abord on vote sur le principe de la résolution. Si les gens l'acceptent, on vote sur le contenu de la résolution. C'est la question que je pose.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Le principe de la résolution, vous l'avez accepté en le mettant à l'ordre du jour. Maintenant, vous devez voter sur le contenu de la résolution. C'est en tout cas la lecture que je fais du règlement comme un postulat, comme une motion. Vous êtes dans les types d'intervention du Conseil général et effectivement, à mon sens, à un certain moment, il faut passer au vote de la résolution.

**Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts.** Dans ce cas de figure, nous acceptons que vous répondiez au questionnaire que nous avons posé dans le cas des questions écrites.

Voici la question écrite adressée à la Municipalité :

*Contrairement aux habitants de Saxon, les membres du Conseil Général sédunois ont appris par la presse la cession d'un terrain communal à des promoteurs désirant construire un casino sur le territoire de notre cité. Pour cet objet comme pour d'autres dans un passé récent, la communication entre le législatif et l'exécutif s'est révélée inexistante. On ne peut que le déplorer. Dans ce genre de dossiers, nos autorités auraient pu ou surtout dû s'inspirer de l'exemple de Saxon. Le Conseil communal de ce village, sur un sujet identique, a convoqué une assemblée primaire extraordinaire à laquelle il a sollicité l'autorisation de vendre un terrain à un promoteur bien décidé lui aussi à construire un casino. Au-delà de cette énième manque de communication entre le législatif et l'exécutif, la cession d'un terrain par la commune en vue de construire suscite un certain nombre de questions :*

1. Sur le plan politique :

- *En quoi un casino sert-il l'intérêt général des citoyens sédunois ?*
- *Le terrain cédé appartient à la population sédunoise. A partir de là, pour quelles raisons l'avoir mis à disposition de promoteurs pour y construire un casino sans que le législatif ne soit pour le moins consulté sur un tel projet ? La gestion globale des terrains de la Ville ne devrait-elle pas passer régulièrement par une consultation du Conseil général ?*

2. Sur un plan éthique et social :

- *Quels sont les critères sociaux, environnementaux voire économiques pris en compte par le Conseil communal avant de s'aventurer dans un tel projet ?*
- *L'addiction aux jeux induit des problèmes de santé avec une fréquence importante de dépression, d'angoisse et risques d'addictions multiples (problèmes d'alcool ou de toxicomanie, taux plus élevés de suicide). Les conséquences sociales de pertes au jeu sont également loin d'être anodines : problèmes familiaux allant jusqu'à la destruction de la cellule familiale. Il n'est pas rare de constater une augmentation de participations à des activités illégales en vue de continuer à fréquenter un casino. Nos autorités ont-elles tenu compte de ces conséquences financières, sociales et de santé publique avant de soutenir l'arrivée d'un tel établissement dans notre cité ?*
- *Le Conseil communal a-t-il, ou pense-t-il consulter les institutions chargées de la prévention ainsi que celles venant en aide aux personnes démunies avant de défendre ce projet casino ? Des campagnes de prévention contre le surendettement de personnes addictes aux jeux d'argent vont-elles être organisées en parallèle avec l'arrivée d'un tel type d'établissement ?*

3. Sur un plan économique :

- *Sachant que Zermatt, station on ne peut plus touristique, ne souhaite pas renouveler sa concession, que celui de Crans-Montana s'avère peu rentable et se voit ainsi contraint de changer régulièrement de propriétaire, quelles sont les éventuelles garanties – à l'exemple de Powdair – que nos autorités*

*ont accordées aux promoteurs désireux de se lancer dans une telle aventure ? Que va devenir le bâtiment prévu en cas de fermeture du casino ?*

- *Combien d'emplois et de quel type vont être générés par l'arrivée de ce casino ?*
- *Quel est l'apport financier escompté par la Ville grâce au fonctionnement d'un tel établissement ? Cet apport sera-t-il consacré à un dicastère précis ou sera-t-il intégré au budget général ?*

#### 4. Sur le plan de la mobilité :

- *Une étude sur l'impact de la circulation déjà particulièrement dense dans ce secteur a-t-elle été effectuée ?*
  - *Si oui, quelles en sont les conclusions ?*
  - *Si non, quand se déroulera-t-elle ?*
- *Qu'en est-il d'une éventuelle desserte par les transports publics ?*
- *Va-t-on s'apercevoir à posteriori, comme cela été le cas pour le centre nautique Alaïa, que les places de parcs à disposition aux « Echutes » ne sont pas suffisantes et ainsi, dans un second temps, autoriser la construction d'un parking supplémentaire ?*

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Je suis très heureux de vous saluer dans cette salle du casino, puisqu'en 1862, la Bourgeoisie a construit une maison de jeu et vous êtes dans une maison de jeu qui a, pendant de nombreuses années, diverti les Sédunoises et Sédunois avec un boudoir, un salon de coiffure, des orchestres. On pouvait danser, on pouvait jouer, on pouvait s'amuser et visiblement la population s'est bien développée.

Concernant la première question, donc un casino et les différentes activités commerciales qui peuvent lui être liées, que ce soit de la restauration, que ce soit de l'hôtellerie, sont un élément fort d'attractivité territoriale et servent au développement aussi bien économique que touristique d'une région.

Pour Sion, **sur le plan local**, on peut mettre en avant la création de plus de septante emplois directs et un retour de fiscalité important. A cela s'ajoute des contributions financières à la collectivité au travers d'une fondation publique-privée chargée de redistribuer une partie des bénéfices des jeux pour soutenir les activités culturelles, sociales ou sportives. On peut également mettre en avant les retombées indirectes pour l'économie locale. Les gains au casino étant en grande partie dépensés sur place.

**Sur le plan touristique**, un casino est un élément intéressant et important pour le développement d'une offre quatre saisons. L'installation à Sion d'un tel établissement sera un plus indéniable pour faire de notre Ville une destination touristique à part entière, à l'image de ce qui existe déjà dans certaines villes touristiques tels que Montreux, Lugano ou Lucerne. Un tel apport est indiscutable. C'est d'ailleurs un des buts explicités dans la Loi fédérale sur les maisons de jeu et cela va conforter notre intention stratégique de faire de Sion la capitale Suisse des Alpes.

Concernant la deuxième question, les démarches entreprises à Sion sont de nature très différente de celles prises à Saxon. A Saxon, le terrain a été vendu à un promoteur et la réalisation de cette transaction a nécessité un changement d'affectation et une votation par l'assemblée primaire de par la valeur de la transaction. A Sion, la Municipalité ne vend pas le terrain mais le met à disposition via un droit de superficie lié à l'obtention d'une concession fédérale.

En ce qui concerne la gestion globale des terrains, nous rappelons que la valorisation de notre patrimoine est réglée formellement par l'article 17 de la Loi sur les communes qui précise les compétences financières de l'exécutif et du législatif. Ce dernier définit effectivement la politique générale du développement de la Ville. Celle-ci est ensuite mise en application par le Conseil municipal.

Concernant les critères sociaux et environnementaux, voire économiques, je vais répondre peut-être en regroupant quelques questions. Donc la Municipalité n'est pas partie prenante du projet. Celui-ci est porté par des investisseurs privés, en collaboration avec le grand casino de Lucerne, une société qui est bien établie et qui possède toutes les compétences nécessaires à l'exploitation d'une maison de jeu. Il convient de rappeler que l'attribution d'une concession pour un casino est du ressort exclusif du

Conseil fédéral qui fixera, en avril prochain l'ensemble des critères à respecter. La commission fédérale des maisons de jeu disposera ensuite de plus d'une année pour procéder à un examen très approfondi des dossiers qui lui seront soumis avant d'émettre ses recommandations. Nous avons toute confiance dans cette procédure qui est strictement encadrée par une Loi et une ordonnance fédérale.

La Ville de Sion a analysé l'opportunité économique et touristique d'un casino. Les aspects sociaux et sanitaires sont également très importants et sont déjà pris en compte dans la loi fédérale sur les jeux d'argent approuvée en 2018. Le législateur porte une attention particulière aux problèmes d'addiction aux jeux d'argent, addiction qui touche certes les casinos mais aussi et surtout les jeux et paris en ligne, les loteries électroniques type Tactilo. Le dispositif de prévention a été renforcé. La prévention du jeu excessif est confiée aux cantons. A noter que la Suisse romande a fait oeuvre de pionnière dans ce domaine en mettant en place une structure commune de lutte contre le jeu excessif. De plus, il incombe désormais à tous les fournisseurs de jeux et pas seulement au casino, d'exclure les joueurs pathologiques. Le grand casino de Lucerne a développé un concept social pour la prévention et la détection précoce des éventuels risques d'addiction et collabore avec les institutions chargées de la prévention et du soutien des personnes menacées par la dépendance au jeu. Un dispositif identique sera mis en place à Sion. Là aussi, nous faisons confiance aux dispositifs voulus par le législateur fédéral. Ce qui fonctionne pour les autres casinos devrait également fonctionner à Sion.

**Sur le plan économique**, la Ville de Sion n'a accordé aucune garantie aux porteurs du projet qui élaborent leurs dossiers à leurs risques et périls. La signature d'un droit de superficie est liée bien sûr à l'obtention d'une concession. La Ville de Sion agit, comme lors de chaque mise à disposition d'un terrain par le biais d'un droit de superficie, en définissant les modalités de ce droit, notamment la possibilité de reprendre la propriété de ce bâtiment en cas de fin de concession avant l'échéance du droit de superficie. Il n'appartient pas à la Ville de Sion de se prononcer sur la rentabilité du casino de Crans Montana. Nous relevons toutefois que selon le rapport 2020 de la commission fédérale des maisons de jeu, cet établissement s'est acquitté de 2,2 millions de francs à titre de l'impôt sur les casinos par année.

En ce qui concerne les emplois, donc les chiffres qui nous ont été annoncés par les exploitants parlent de quelques septante emplois. Environ sept emplois concernent des fonctions de direction, cadres supérieurs, huit emplois des fonctions de chef d'équipe, cadres moyens et environ cinquante-cinq emplois sont liés au secteur des jeux, de la restauration, de la technique et de la sécurité.

En ce qui concerne l'apport financier, ce montant n'est pas encore connu pour le projet sédunois mais vous l'avez lu ou entendu, les communes de Crans Montana et de Saxon ont récemment évoqué les montants de 800'000 francs à 1 million de francs par année. Comme évoqué plus haut, ce retour direct devra être attribué à des projets ou à des institutions qui seront définies.

**En ce qui concerne la mobilité**, cela a été un élément important pour le choix de l'emplacement. La mobilité est effectivement une des composantes d'un tel projet. La construction du bâtiment intègre des places de parc qui a fait l'objet d'une étude de mobilité ad hoc. La région des Échutes représente à cet égard une localisation idéale : des parkings en nombre de part et d'autre de la zone en question et complémentaires avec les différents besoins, une connexion routière avec les vallées latérales et l'autoroute, ainsi qu'une ligne de bus à dix minutes depuis la gare et avec la meilleure fréquence de toutes les lignes sédunoises. La fréquentation d'un casino est une activité qui est répartie sur l'ensemble de l'année et qui n'a rien de comparable avec les grands événements qui amènent un public nombreux, au demeurant bien gérés sur ce site. Les pics de fréquentation sont attendus les vendredis et samedis soir dès 20 heures, soit lorsque les parkings voisins sont disponibles.

En ce qui concerne la remarque au sujet d'Alaïa, la question des parkings n'a jamais été traitée dans une seconde étape, comme si cette thématique avait été omise, les autorisations étant tributaires d'accords préalables des différentes parties concernant le réaménagement de la route cantonale et de l'emprise exacte des futurs places de parc et de leur exploitation. Une coordination a aussi été nécessaire pour intégrer l'arrêt de bus, au plus près des besoins des usagers. Voilà, Mesdames et Messieurs les réponses que le Conseil municipal souhaitait apporter aux questions du groupe des Verts. Je reste volontiers à votre disposition.

**Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC.** D'entente avec les chefs de groupe, je vais vous poser la question à laquelle il va falloir répondre : êtes-vous favorable à l'attribution d'un DDP pour un casino sur une zone d'intérêt général A ? Vert vous êtes favorables, rouge défavorables, blanc vous vous abstenez. Le vote est lancé.

Vous êtes défavorables par 33 non, 15 oui et 5 abstentions.

Nous pouvons donc passer au point suivant de notre soirée, le point 7 qui concerne les informations de la Municipalité. Monsieur le Président, je vous laisse la parole.

## VII- Informations de la Municipalité

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Les premières informations concernent la **prochaine séance d'information du 15 mars** prochain. Les deux thèmes qui seront traités seront Ronquoz 21 avec une présentation complète de ce projet avec la présence notamment de Pierre de Meuron, un des architectes qui nous accompagne dans le cadre de la mutation de ce quartier de 60 hectares. Et le deuxième point sera les fusions de communes, le retour de l'étude de faisabilité sur une fusion avec Veysonnaz et Mont-Noble, avec la présence de Monsieur Léchet du bureau Compas.

**Concernant le terrain synthétique** qui est en cours de travaux à l'ancien stand : les travaux avancent bien. C'est un ouvrage assez impressionnant mais qui va être parfaitement intégré dans ce contexte sportif. Par contre, nous avons compté dans le budget sur un soutien du FC Sion pour cofinancer cette installation. Aujourd'hui le FC Sion nous dit qu'il n'arrivera pas à faire face à ce cofinancement dû à la crise Covid et aux éléments financiers qu'ont traversé les grandes équipes de sport dans cette période. Nous avons envisagé de pouvoir discuter avec la fondation football jeunesse qui a quelques moyens à disposition. Cette fondation, pour l'instant, n'est pas prête à soutenir la réfection de la surface. Elle souhaiterait plutôt s'engager sur une nouvelle surface. Nous ferons donc appel à ses contributions peut-être un petit peu plus tard.

Au mois d'avril, nous reviendrons vers vous pour un point de situation sur **les liaisons plaine-montagne**. Nous en avons deux qui sont prévues de partir depuis la Ville de Sion : le téléphérique Bramois-Nax et la cabine de la gare jusqu'aux Mayens de l'Ours. Nous viendrons vous faire un état des lieux complet de ces deux installations en ce qui concerne les procédures, en ce qui concerne leur financement, en ce qui concerne aussi le calendrier de mise en place de ces infrastructures de mobilité.

La Ville de Sion a décidé de créer aussi **une commission ad hoc sur l'archéologie**, thématique qui a souvent été discutée ici dans ce plénum. L'objectif est de pouvoir travailler sur une stratégie de mise en valeur du patrimoine archéologique de la Ville que ce soit par des activités de médiation, de valorisation de certains sites ou d'utilisation technique un petit peu plus contemporaine pour mettre en valeur ce riche patrimoine. Vous savez que la Ville de Sion fait partie de Valais Time machine qui permettra de remonter le temps avec de la réalité augmentée.

**En ce qui concerne l'innovation**, le projet Spark, que l'on vous avait présenté, continue son petit bonhomme de chemin. Nous attendons d'avoir les bâtiments de la Haute École de santé et sociale du côté du campus santé de Champsec pour pouvoir s'installer. Mais la société a été créée, elle a déjà ses premières activités. Elle est locataire de certaines surfaces dans le bâtiment du Nouvelliste. Elle va déjà accueillir quelques entreprises. Il y aura une communication qui sera faite dans le cadre de cette structure au printemps.

Dans la même thématique, la Ville de Sion souhaite véritablement mettre à disposition ses infrastructures que ce soit une step, que ce soit l'UTO, pour être un démonstrateur à ciel ouvert, un laboratoire à ciel ouvert pour des nouvelles technologies qui sortent des milieux académiques. Avant de passer, je dirai à une phase d'industrialisation, elles peuvent être testées grandeur nature. Celles et ceux qui ont regardé TTC hier au soir ont pu voir le processus d'Aleph qui est un coeur de purification d'air. La step de Châteauneuf a servi d'incubateur grandeur nature pour tester avec efficacité cet élément. On peut citer aussi DePoly qui travaille avec l'UTO. On a fait aussi des travaux sur le gaz avec

Power-to-Gas, l'EPFL et Oiken. Vous voyez que ces actions de transition énergétique que la Ville souhaite soutenir, notamment dans le cadre de son intention stratégique, trouve aujourd'hui vraiment un terrain de jeu et un terrain de recherche très intéressant.

Vous l'avez vu aussi dans la presse, les communes et la commune de Sion se sont déclarées d'accord d'améliorer les connexions avec les vallées latérales, ce que l'on appelle le TRV, **le transport régional voyageur**. En améliorant les cadences, on peut permettre aux heures de pointe d'avoir plus de fréquentation. Nous continuons à travailler que ce soit avec Veysonnaz pour Les Agettes ou avec Mont-Noble pour les écoles. On voit qu'aujourd'hui les communes voisines voient le bien-fondé d'utiliser les transports publics pour déplacer tout ou partie de leur population vers la plaine et Sion doit aussi pouvoir, avec le Canton et la Confédération, jouer ce rôle. On espère vraiment que la Confédération va mettre les moyens à disposition, au sortir de cette crise Covid, pour soutenir le transport régional voyageur, ce qui permettra aussi peut-être, d'alléger la facture de la Ville qui est une facture, un peu de solidarité vis-à-vis des autres communes.

Vous avez pu prendre connaissance aussi de cet appel d'offres de l'agglomération pour **les vélos en libre-service**. On a décidé d'avoir un même système qui ira d'Ardon jusqu'à Salquenen en termes de vélos en libre-service. Chaque commune a déterminé ses besoins, les différentes stations pour lesquelles elle aimerait avoir justement une implantation. L'appel d'offres a été lancé. On aura les résultats dans quelques semaines. L'objectif est de pouvoir offrir sur toute l'agglomération, je vous rappelle que ce sont 100'000 habitants, un habitant sur trois du Valais, un emploi sur deux dans cette agglomération du Valais central, des vélos en libre-service de qualité surtout électriques, puisque l'on voit que cela répond aussi à une certaine demande.

**La rénovation de la place de la Planta et les Serres communales** sont les deux dossiers qui avancent aujourd'hui au sein de l'exécutif. Nous sommes en train de préparer les différents messages et puis nous viendrons vers vous dans le courant de l'année avec ces deux crédits d'engagement.

J'aimerais revenir sur un point qui a aussi animé un peu les médias : **les questions de places de parc de l'Etat**. Effectivement, il y a eu un article qui a essayé de relater des positions. On a un sentiment un peu diffus à sa lecture. On a l'impression que l'on a fait un peu de ping-pong entre le Canton et la Ville. J'aimerais donc remettre un peu les places de parc au milieu du village. Il n'a jamais été question de la part de l'exécutif de demander à l'Etat de supprimer des places de parc. Ce n'est pas notre rôle et notre mission. Les deux choses que nous avons demandées à l'Etat sont tout d'abord de mettre en sous-sol leurs places de parc qui sont en surface et d'adopter un plan de mobilité pour ses collaborateurs et collaboratrices. Nous avons, dans le cadre de la rénovation de la place de la Planta, interpellé le Canton, déjà en 2018 pour leur proposer d'acquérir des places de parc dans une éventuelle extension du parking de la Planta pour libérer la Tour des sorciers et le parking de Riedmatten. Le dialogue continue. Il n'y a pas de rupture de dialogue avec le Canton. Concernant le deuxième élément qui est un élément important, c'est la volonté de la Ville de mettre en place et d'imposer des plans de mobilité pour toutes les entreprises dès trente collaboratrices et collaborateurs. C'est vrai que le Canton est un des gros employeurs sur la Ville de Sion et là nous souhaitons vraiment qu'il aille jusqu'au bout de son action. Je sais que ce plan de mobilité est prêt. Il faut maintenant que l'exécutif l'adopte ou le législatif se prononce, si ce sont ses attributions, afin que ce plan de mobilité puisse être mis en place. J'ai vu que Monsieur Ruppen avait commencé à communiquer sur un premier catalogue de mesures. Je voulais juste rappeler que l'on est en dialogue avec le Canton. C'est un partenaire important pour tout ce périmètre. Si un jour, on pouvait récupérer le parking de la Tour des sorciers pour en faire un parc public avec une rue Mathieu Schiner qui n'a plus forcément la même vocation de mobilité et qui vient se connecter au jardin public de la Planta, cela pourrait améliorer une bonne partie de cet espace de vie. L'objectif est toujours de poursuivre avec des aménagements de qualité.

Le dernier élément d'information concerne le laboratoire du vivre-ensemble. Vous savez que l'on travaille maintenant depuis presque quatre ans sur ce laboratoire du vivre ensemble. Le projet phare de l'année 2021, je l'avais évoqué dans le plan de législature, ce sont **les maisons de quartier**. Une commission ad hoc a été créée. Elle s'est réunie à plusieurs reprises. Elle souhaite vraiment améliorer les liens entre les différents sites qui sont considérés comme maisons de quartier, recenser aussi les autres lieux qui seraient assimilables afin de mieux identifier leur rôle, stimuler la création d'associations.

On voit que des quartiers n'ont ni associations de quartier, ni maison. Ce n'est pas forcément la maison de quartier qui importe mais il faut déjà un vivier de personnes qui veulent s'engager dans une vie associative et créer une association. On a aussi, pour la Ville, la nécessité d'harmoniser certaines conditions de mise à disposition de ces bâtiments. Et puis, bien sûr, il y a toute la question de la promotion. Quand on vient s'établir en Ville de Sion, comment on entre en dialogue et comment on prend connaissance de l'existence d'une maison de quartier. La communication, notamment au travers de moyens digitaux, sera importante. Et puis un élément non moins important, c'est la volonté pour la Ville d'utiliser ces maisons de quartiers, comme des lieux avancés pour son action que ce soit dans le domaine de l'intégration, que ce soit dans l'intergénérationnel, que ce soit dans le culturel. Nous avons déjà rencontré deux fois tous les présidentes et présidents des différentes associations de quartier pour discuter avec elles et leur montrer effectivement la valeur ajoutée que d'avoir un dialogue régulier avec les services de la Ville. C'est un dossier important, c'est un dossier qui montre que la Ville de Sion n'est pas monolithique, monocolor, qu'elle a des ambiances, des atmosphères particulières et que le Conseil municipal souhaite vraiment prendre soin de cette diversité au travers de ses infrastructures. Elle a donné un mandat d'accompagnement pour faire un travail de manière quasiment scientifique et donner les bons outils pour développer ces maisons de quartier.

## VIII- Divers/questions écrites

**Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC.** Nous passons au dernier point de la soirée : les divers. Nous allons commencer par les questions écrites. Le bureau en a reçu six. Je pense que l'on va pouvoir en traiter cinq puisque celle concernant le casino semble avoir été réglée.

Nous passons donc directement à la question numéro 2 de Madame la Conseillère Marlyne Andrey-Berclaz : coût d'une éventuelle gratuité des transports publics sur le territoire communal.

*Dernièrement nous obtenions la gratuité pour tous les transports publics sur le territoire de Sion durant le week-end. Aujourd'hui nous souhaiterions la généraliser pour nos aînés, demain pour nos jeunes. Sans vouloir refaire l'argumentaire favorable en termes de mobilité, de pollution, de santé publique et de climat, mes questions sont les suivantes :*

- 1. Peut-on avoir une information à propos de la manière dont s'est organisée la mise sur pied de la gratuité des TP le week-end : les compagnies concernées, l'information généralisée au public ainsi qu'un bilan (de fréquentation et financier) ?*
- 2. Quel serait le coût total pour notre collectivité publique de la gratuité pour tous des divers transports publics communaux sachant qu'elle les finance déjà en grande partie et de manière forfaitaire ?*

**Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC.** Le premier volet de votre question au sujet de la manière dont s'est organisée la mise sur pied de la gratuité des TP : la phase test de gratuité des bus sédunois, les vendredis dès 17 heures et les samedis toute la journée qui devait se faire initialement d'octobre 2019 à juin 2020, a été prolongée sur impulsion du Conseil général. Cette action, qui a rencontré un grand succès avec une augmentation des usagers dans ces créneaux horaires, était liée à la piétonisation de la rue du Grand-Pont et au renforcement de l'attractivité des commerces. Cette action était bien accueillie par la population, malgré la situation sanitaire.

Les effets de la gratuité, lors des trois derniers mois de l'année 2019, ont été quantifiés par l'exploitant de la façon suivante : on a une augmentation entre 2018 et 2019 du vendredi dès 17 heures d'environ 15%, le samedi de 41%, ce qui fait donc une moyenne de 30%. Pour 2020 et 2021, l'effet de la gratuité des transports publics vendredi soir et samedi toute la journée a été marquée par la baisse de fréquentation générale des transports publics suite à la situation que vous connaissez bien. Toutefois, on remarque une augmentation substantielle de la fréquentation en 2021 par rapport à 2020 : 37% de plus pour le vendredi soir et 54% de plus pour le samedi, en comparaison à l'augmentation moyenne de 7% de la fréquentation pour 2021. Cette forte augmentation est extrêmement réjouissante et prouve une meilleure connaissance de cette offre par la population et peut-être de l'intérêt d'avoir un chauffeur le samedi soir. A noter que seuls les bus sédunois sont concernés par cette mesure car la tarification

sur les lignes du transport régional voyageur est du ressort du Canton et de ses exploitants. Par ailleurs, plusieurs campagnes d'information ont été mises en oeuvre aux arrêts et dans les bus notamment.

Le deuxième volet de votre question : quel serait le coût total de la gratuité des transports publics pour notre collectivité publique ? Le temps a manqué en quelques jours pour vous donner une réponse complète mais c'est précisément le postulat qui a été accepté ce soir qui y répondra. J'espère que cette réponse, respectivement non-réponse pourra vous satisfaire.

**Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC.** Question numéro 3 de Monsieur le Conseiller Jean-Paul Mabillard : bruit généré par les nouveaux avions de combat F35.

*On a appris récemment que le nouvel avion de combat choisi par la Confédération, le F35, se révélait être nettement plus bruyant que le FA18. A l'avenir, en fonction de divers critères, comme une mauvaise météo en Suisse centrale par exemple, ces nouveaux appareils vont se poser de temps en temps ou régulièrement sur sol sédunois. Jusqu'à ce jour, l'ARAS a défendu avec succès la protection du quartier de Châteauneuf contre les nuisances sonores provoquées par le FA18. Avec le F35, d'autres quartiers vont être impactés par le bruit.*

- *Que pensent entreprendre nos autorités pour préserver notre population contre ce surcroît de décibels ?*
- *Le Conseil communal a-t-il déjà pris contact avec la Confédération, en particulier avec le DDPS, pour trouver une solution à ce futur problème ou considère-t-il qu'une limitation des vols de ces nouveaux appareils constitue une solution acceptable ?*

**Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC.** La Municipalité de Sion a été invitée le mardi 1<sup>er</sup> février dernier sur la base aérienne de Payerne, pour une information donnée par les forces aériennes sur le plan de stationnement du nouvel avion de combat, le Lockheed Martin F35. Le Président de la Municipalité m'a délégué pour cette information à Payerne. Le Président de l'ARAS, Monsieur Jean-Paul Schroeter avait également été convié. Le Canton avait délégué la cheffe du service de sécurité civile et militaire, Madame Marie-Claude Noth-Ecoeur. Le nouveau chef des forces aériennes, le Divisionnaire Peter Merz était présent, ainsi que le colonel EMG Christian Oppliger, officier responsable de l'introduction du F35 en Suisse. Les forces aériennes nous ont annoncé que le F35 était plus bruyant que l'avion qu'il remplace, à savoir le FA18. Le surplus de bruit au décollage est de trois décibels. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une échelle logarithmique. Les forces aériennes en ont bien conscience et travaillent avec le constructeur, à diverses solutions pour limiter le bruit des nouvelles machines.

La Suisse a décidé d'acquérir trente-six unités du F35. Dix-huit de ces avions seront stationnés à Payerne, base principale de nos forces aériennes. L'autre moitié sera basée à Meiringen et Emmen. Ces trente-six chasseurs de 5<sup>ème</sup> génération remplaceront tous les autres jets militaires. Le premier exemplaire arrivera en Suisse, selon le plan actuel, en 2028. Au début de la prochaine décennie, les trente-six exemplaires seront en service. Dès ce moment nos vingt-cinq F5 Tiger encore en ordre de vol et les trente FA18 actuels auront été retirés du service. L'armée Suisse ne disposera alors que de trente-six avions à réaction contre cinquante-cinq actuellement. Tous les autres avions d'entraînement seront constitués d'avions à hélice à turbopropulseur, type PC9 ou PC21.

Le total des mouvements de jets militaires va être divisé par deux par rapport à la situation actuelle. Le F35 nécessite par rapport à ces devanciers moins d'heures d'entraînement en vol et plus en simulateur. Son autonomie est par ailleurs nettement plus grande que le FA18 qui est engagé à raison d'environ 45 minutes par mission. Pour chaque mission, il y a bien sûr un décollage. La question a été posée au sujet des constatations faites par la FTS en Norvège et en Hollande, utilisateurs de F35 à l'instar de pas mal autres nations dans le monde. La situation n'est pas comparable selon nos autorités militaires. Les procédures de vol dans ces deux pays diffèrent grandement des nôtres. Les pilotes nordiques effectuent leur approche et virages de base à 300 mètres sol, qui est une source très importante de bruit, contre une approche à 1000/1200 mètres sol en Suisse et descente rapide vers la piste. Le F35 étant plus puissant que son devancier, il est aussi hautement probable que les décollages soient possibles sans postcombustion, élément déterminant dans les émissions sonores.

Dernièrement, l'aéroport de Sion n'est qu'une piste de dégagement pour nos forces aériennes. Le F35 est un avion de toute dernière génération, avec une avionique futuriste. On peut admettre que les diversions pour brouillard ou mauvais temps seront bien moins fréquentes qu'avec la flotte actuelle de FA18.

En conclusion, nous estimons que notre région sera peu ou pas impactée par l'introduction du F35. Si on verra peu cet avion sur notre aéroport, les exercices aériens continueront de se dérouler dans notre espace aérien. Le différentiel de bruit en altitude sera faible en comparaison des valeurs actuelles. Les autorités municipales et surtout cantonales continueront le dialogue avec la Confédération et le DDPS. Merci.

**Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC.** Question numéro 4 de Madame la Conseillère Gabrielle Frily : arborisation, végétalisation et place de jeux à Aproz.

*Lors de la rencontre citoyenne du 24 septembre 2020 (café le « Villageois ») avec une partie du Conseil communal, les habitants d'Aproz se sont plaints du faible intérêt accordé par nos autorités à l'arborisation et la végétalisation de leur quartier. De plus, ils ont souligné l'absence d'une place de jeux pour les enfants alors que certains propriétaires avaient participé financièrement à un tel projet lors des remaniements effectués.*

*Actuellement les constructions vont bon train dans ce quartier. Les citoyens sédunois d'Aproz se demandent donc :*

- *Ce qui est envisagé prochainement par nos autorités au niveau de son arborisation et de sa végétalisation ?*
- *Dans combien de temps vont-elles s'atteler à la construction de la place de jeux pour les enfants ?*

**Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC.** La réalisation d'une place de jeux végétalisée est en cours de procédure. Le dossier en demande d'autorisation de construire a été déposé à la commission cantonale des constructions suite à une analyse détaillée menée conjointement par les services de Nendaz et Sion. La place de jeux sera localisée sur le territoire de Nendaz mais proche de Sion.

La réalisation se fera selon un financement paritaire. La place de jeux a d'ores et déjà été présentée à des représentants de l'association villageoise «Aproz tout un village». C'est un projet d'ailleurs très original, il s'agit de la transformation de l'ancienne step de Nendaz qui n'est pas très loin de l'école actuelle.

Par ailleurs, les deux communes ont convenu d'aménager une place multimodale sur le territoire sédunois, cette fois, au terminus des bus. Cette place permettra le regroupement des bus mais comportera également des stationnements pour les vélos, de manière à favoriser le rabattement de tout le village. Elle sera aussi végétalisée et pourvue de mobilier urbain. À noter que l'aménagement de passages piétons est également en cours d'étude et de procédure avec la commune de Nendaz et le service cantonal de la mobilité pour faciliter la mobilité piétonne. J'espère avoir répondu à la question.

**Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC.** Cinquième question de Mesdames les Conseillères Annie Thiessoz Reynard et Nathalie Pitteloud Rey : règlement communal sur la protection des arbres.

*La coupe de grands arbres suscite de vives réactions dans la population, la preuve en est le lancement en juin 2021 puis en janvier dernier de deux pétitions en lien avec l'abattage à la rue des Creusets.*

*Pour donner suite à la question posée lors du plénum du 12 octobre dernier concernant l'homologation du « Règlement communal sur la protection des arbres », le groupe des Verts aimerait savoir :*

- *Le règlement a-t-il été homologué par le canton ? Si c'est le cas, est-ce qu'il sera présenté au Conseil général et si oui quand ?*
- *Quelles sont les prochaines étapes de sa mise en application ?*

**Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC.** Le règlement et l'inventaire sont en cours d'enquête publique jusqu'au début mars. Suite à cette phase, les éventuelles oppositions seront examinées. Le cas échéant des séances de conciliation seront organisées. Les éventuelles oppositions feront l'objet d'une proposition de traitement auprès du Conseil municipal. Le Conseil municipal statuera. La procédure d'inventaire prévoit une transmission du dossier au Conseil d'État tandis que la partie réglementaire sera transmise à ce Conseil pour approbation, puis ensuite au Canton pour homologation. J'espère avoir répondu à votre question merci.

**Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC.** Dernière question de Monsieur le Conseiller Grégoire Vuissoz : stratégie d'affichage publicitaire.

*Suite au rachat d'abribus et à leur potentielle exploitation comme surface d'affichage publicitaire lumineuse, suite au relooking des abris vélos de la gare façon George Orwell, nous aimerions connaître la position de la Ville par rapport à l'utilisation de l'espace public comme surface d'affichage publicitaire. Plusieurs villes ont déjà interdit la publicité dans l'espace public dans le but d'augmenter l'attractivité et le bien-être des habitants, soucieuses des problématiques liées à la pollution lumineuse et à la consommation d'énergie, à l'attractivité du paysage urbain et au droit des citoyens à la non-sollicitation permanente.*

*Partant de ce constat, plusieurs points nous questionnent :*

- *Comment la Ville voit-elle sa politique d'affichage publicitaire en regard des critères cités plus haut ?*
- *Quelle est la stratégie de la Ville concernant les contenus publicitaires ? Des critères existent-ils quant au choix ? Qu'en est-il de la promotion des activités et des produits locaux ?*

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** L'affichage sur le domaine public est attribué à une entreprise spécialisée dans le domaine, dont les tâches principales sont : l'installation et l'entretien de supports publicitaires traditionnels lumineux ou digitaux, la commercialisation des espaces publicitaires auprès d'annonceurs locaux et suisses. Les communes et le Canton accordent une concession d'affichage pour utiliser le domaine public en contrepartie de laquelle ils perçoivent une redevance financière. La concession avec l'ancien partenaire étant arrivée à échéance à fin 2021, la Ville a décidé de lancer un appel d'offres pour le renouvellement de cette concession pour une durée de dix ans.

Les avantages de l'affichage pour la Ville sont notamment des entrées financières intéressantes, la possibilité pour les sociétés locales et culturelles de pouvoir afficher leurs programmes et activités gratuitement durant l'année. À cet effet, 104 surfaces, près d'un tiers de la totalité des surfaces qui sont à disposition, sont exclusivement dévolues à ce type d'affichage. Lors du renouvellement de la concession, hormis le montant de la redevance annuelle, le choix du concessionnaire s'est également basé sur des critères de durabilité et de concept d'affichage. Le concessionnaire s'est notamment engagé à dédensifier le réseau existant afin de libérer l'espace public. Les bases d'un partenariat avec Oiken ont également été posées afin de développer des technologies smart et durables.

La Ville n'intervient pas au niveau des choix des contenus publicitaires. Celui-ci est assumé par la société d'affichage dans le respect de la réglementation suisse en vigueur ainsi que les prescriptions légales et administratives se rapportant à l'affichage. L'afficheur doit notamment refuser la pose de publicité sexiste et susceptible de porter atteinte aux bonnes moeurs, ne pas poser de publicité en faveur de n'importe quel type d'alcool, de tabac dans les environs immédiats des écoles, des lieux sportifs et des endroits fréquentés par des jeunes ou des enfants.

De plus, la Municipalité peut demander de supprimer toutes les publicités qui iraient à l'encontre de ces dispositions, quels que soient les engagements pris avec les annonceurs. J'espère avoir répondu à votre question.

## IX- Divers/divers

**Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC.** Nous pouvons maintenant passer aux questions orales, je vous laisse la parole.

**Thiessoz Reynard Annie, Conseillère générale, Les Verts.** Je remercie M. Bitschnau pour sa réponse à notre question écrite mais j'aurais souhaité toutefois recevoir un complément d'information. Nous comprenons bien que nos autorités ont été contraintes pour plusieurs raisons, à consentir à l'abattage des arbres à la rue des Creusets. Pourriez-vous nous dire toutefois quelles mesures compensatoires ont été demandées en contrepartie de cette coupe d'arbres ? Je vous remercie pour votre réponse.

**Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC.** La compensation fera partie de l'autorisation de bâtir lorsqu'elle sera délivrée.

**Micheloud Florian, Conseiller général, PDC.** Les cyberattaques se multiplient de plus en plus dans le monde et plus particulièrement en Suisse. Selon une étude récente de Check Point, entreprise spécialisée en cybersécurité. Au cours de l'année 2021, la hausse a été plus élevée que la moyenne mondiale, 65% de plus qu'en 2020. Un expert de Check Point s'attend à ce que ces chiffres augmentent encore en 2022. Il recommande aux entreprises et plus particulièrement au secteur de l'éducation, des gouvernements et de la santé de se familiariser avec les bases de leur propre protection informatique, petite piqûre de rappel mais uniquement la 2<sup>ème</sup> dose dans le cas présent. Début 2022, le groupe Emil Frey, le plus grand importateur d'automobiles d'Europe, ni plus ni moins, était victime d'une cyberattaque majeure visant les données personnelles de ses clients.

Les hackers n'hésitant pas à publier les données de ces derniers en postant, tout simplement un lien vers un fichier zip d'environ 220 mégas. Cet exemple démontre le risque élevé qui plane sur les entreprises mais également sur les collectivités publiques qui traitent, entre autres, des données sensibles, impôts, action sociale, etc.

Concrètement, nous accédons toutes et tous à notre boîte mail du Conseil général sans une authentification forte à deux facteurs, type mot de passe, puis SMS. Ce qui laisserait une porte ouverte à des cyberattaques. Ceci amène les deux questions suivantes :

- La première : les accès à la messagerie en ligne outlook pour les municipaux et pour les employés communaux sont-ils protégés par une authentification à double facteur ?
- La seconde est-ce le cas également pour les accès à distance sur le réseau de l'administration communale ? Merci pour votre attention.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Pour répondre très concrètement actuellement, non, il n'y a pas de double authentification pour accéder à la boîte mail ou un accès à distance. Nous avons des mots de passe, mais il n'y a pas la double authentification.

C'est un problème qui est important. Je crois personne n'est à l'abri, vous l'avez relevé, de cyberattaques. Par contre la Ville, avec son prestataire informatique CIGES a entrepris toute une série de formation continue obligatoire pour pouvoir maîtriser et éviter au maximum de favoriser ou de faciliter les intrusions. On sait que souvent le problème, est entre la chaise et l'écran, c'est-à-dire nous toutes et tous, et que là on doit effectivement adopter de bonnes pratiques mais, pour répondre très concrètement à vos deux questions, non pour l'instant.

**Baeriswyl Aline, Conseillère générale, PS.** Mes questions concernent l'arrêt de bus Sion gare sud du BS 12. Depuis quelque temps déjà, les habitants sédunois d'Aproz peuvent profiter du tant attendu bus sédunois pour leur quartier. Je me réjouis de voir que des personnes de tout âge l'empruntent. Cependant, j'aurai donc quelques questions concernant l'arrêt Sion gare sud. En effet, cet axe est très emprunté par les automobilistes aux heures de pointe et semble dangereux.

Mes questions sont les suivantes :

- L'arrêt ne comportant pas de marquage au sol est-il prévu d'en installer un ?
- Est-ce qu'un îlot au milieu de la chaussée est prévu pour dissuader les automobilistes de dépasser le bus ?
- Est-il envisagé d'améliorer l'arrêt en lui-même qui a été posé sur un trottoir existant et qui laisse très peu de passage quand l'arrêt est bondé que ce soit pour les piétons, les poussettes, les planches de surf ou autres ?

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Cette route est un axe qui va être fortement pratiqué et remanié suite au développement de ce quartier. L'arrêt de bus va être complètement revu et intégré au niveau des deux parkings qui sont gérés par la Bourgeoisie. Cette route va être la route de déviation, la nouvelle route de déviation, route cantonale qui va être empruntée depuis Ardon. Donc, c'est aujourd'hui avec le Canton, que l'on doit dialoguer. C'est le Canton qui a la responsabilité du marquage. Les choses vont vraiment être revues dans une planification à court terme puisque l'on connaît la dangerosité, la problématique de pouvoir accéder aux bus.

Ce qui est satisfaisant est la fréquentation de cette ligne qui répond à sa mission de départ, c'est-à-dire de pouvoir permettre aux habitants d'Aproz de se rendre à Sion mais aussi à la zone de loisirs d'être desservie et à la zone industrielle, un petit peu plus loin, de pouvoir aussi amener des collaboratrices et collaborateurs. Mais la problématique est connue. Il y a une planification qui est faite avec le service de la mobilité du Canton pour une amélioration de ce périmètre.

**Baeriswyl Aline, Conseillère générale, PS.** J'ai une deuxième question par rapport à la question écrite de Madame Gabrielle Frily concernant la végétalisation du quartier d'Aproz. Je souhaiterais avoir le complément suivant : est-il possible d'avoir une date d'échéance concernant les arbres tant attendus dans le quartier et qui ont été en partie financés par le remaniement parcellaire dont j'avais déjà posé une question écrite récemment ?

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Monsieur le Vice-président va se renseigner et vous répondra lors du prochain plénum.

**Genin Thierry, Conseiller général, Les Verts.** Au dernier plénum, j'avais interpellé la Municipalité au sujet de la pollution du stand de tirs de Pra Bardy. Je veux savoir si cela est à l'ordre du jour ou pour un prochain plénum ?

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Votre question était très complète et elle nécessite vraiment une réponse aussi complète pour tous les points qui avaient été évoqués. Comme je vous l'avais dit oralement, nous devons dialoguer avec le service de l'environnement cantonal. Ce dernier étant très sollicité, vous aurez la réponse en temps voulu. Sachez que l'on va retourner aussi vers les riverains d'Aproz par rapport à la question des tirs pour apporter les dernières nouvelles, les dernières mesures que nous serons amenés à prendre pour entrer dans les normes de bruit de cette place de tir. Sur la question de la pollution, les choses vous reviendront incessamment sous peu selon la formule.

**Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC.** Cette fois, je crois qu'il n'y a plus de demande de parole. Je vous rappelle de ne pas oublier vos cartes avant de partir. Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle soirée et bon carnaval.

Sion, le 5 février 2022

La Présidente



Virginie Rossier

La Secrétaire



Christine Bourban Carthoblaz

## LISTE DES PRESENCES DU 22.02.2022

### Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Andrey	Michel	LES VERTS
2	Andrey Berclaz	Marlyne	PS
3	Arroyo	Tomas	PS
4	Baeriswyl	Aline	PS
5	Barras-Dusseux	Gabrielle	UDC
6	Bernhard	Michaël	PDC
7	Bianchi	Killian	PS
8	Boand	Vincent	UDC
9	Bornet	Patrick	PLR
10	Bornet-Studer	Ruth	PLR
11	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR
12	Bourban-Mathis	Sophie	PDC
13	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS
14	Courtine Mudry	Ariane	LES VERTS
15	de Lavallaz	Valérie	PDC
16	Dubuis	Alexandre	LES VERTS
17	Frily	Gabrielle	LES VERTS
18	Gaillard	Marie	PDC
19	Genin	Thierry	LES VERTS
20	Georges	Bérénice	PS
21	Gillioz	Fernand	PLR
22	Guex-Crosier	Johanne	PS
23	Haefliger	Stéphane	PDC
24	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS
25	Juillerat	Olivier	PLR
26	Kuchler	Fabien	PLR
27	Kuchler-Mayor	Noémie	PLR
28	Lauener	Georges	UDC
29	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS
30	Meyer	François	PLR

Nbre	Nom	Nom	Parti
31	Micheloud	Benoît	PDC
32	Micheloud	Florian	PDC
33	Mirailles	Christian	LES VERTS
34	Moren	Jean-Philippe	PDC
35	Mukuna	Gabriel Akanga	PDC
36	Paladini	Chantal	PLR
37	Pellissier	Valentin	PLR
38	Perruchoud	Stéphanie	PDC
39	Pfister	Brigitte	LES VERTS
40	Pitteloud	Christian	PDC
41	Pitteloud	Christophe	PDC
42	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
43	Reist	Martin	UDC
44	Rey	Charles-André	PDC
45	Rossier	Virginie	PDC
46	Sierro	Christophe	PDC
47	Sierro Fardel	Christelle	PLR
48	Siggen	Patrick	PDC
49	Stalder	Thierry	PLR
50	Tavernier	Jérôme	PLR
51	Thiessoz Reynard	Annie	LES VERTS
52	Ulrich	Daniel	PLR
53	Vergères	Marion	UDC
54	Vergères	Pierre Michel	UDC
55	Vuissoz	Grégoire	PS
56	Zumstein	Alain	PLR
57			
58			
59			
60			

### Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Antonioli	Florence	PDC
2	Duroux	Christophe	PDC
3	Gianadda	Isabelle	PDC
4	Salamolard	Sébastien	PS

Nbre	Nom	Nom	Parti
5			
6			
7			
8			

### Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1			

Nbre	Nom	Nom	Parti
5			

# Stratégie déchets

Présentation à l'attention du conseil général  
Plénum du 22 février 2022

Raphaël Berthod  
Inspecteur de l'assainissement urbain  
Ville de Sion  
[r.berthod@sion.ch](mailto:r.berthod@sion.ch)

## Sommaire

1. Introduction
2. Objectifs, visions, défis
3. Évolution des principales fractions de déchets urbains
4. Stratégie de collecte des déchets urbains
5. Flux des déchets urbains
6. Financement du compte déchets
7. Garantie de l'autofinancement
8. Effets collatéraux de la taxe au sac
9. GastroVert Private
10. Carte citoyenne

# 1. Introduction



## 2. Objectifs, visions, défis

La Ville de Sion est proactive et pionnière dans le domaine du tri des déchets. C'est une des rares communes valaisannes à proposer un service hebdomadaire de collecte porte-à-porte des déchets verts.

- **Objectifs et visions en matière de déchets**

- augmenter la part de déchets valorisés en matière ;
- favoriser la transition énergétique, chauffage à distance, transport, ...

- **Défis**

- maintenir l'équilibre budgétaire ;
- offrir un service citoyen de qualité (accès, salubrité) ;
- responsabiliser l'utilisateur (pollueur-payeur) ;
- augmenter la qualité du tri ;
- augmenter la qualité de l'information.

### 3. Évolution des principales fractions de déchets urbains consécutive à l'introduction de la taxe au sac

#### Collecte porte-à-porte, Ecopoints, déchetteries

		Moyenne 2015-2017 [to/an]		2021 [to/an]	Différence [%]
<b>incinérables</b>	49%	10'785	31%	6'777	-37%
<b>biodéchets (GazEl)</b>	33%	7'300	36%	7'866	+8%
<b>papiers-cartons</b>	10%	2'140	12%	2'697	+26%
<b>verres</b>	5%	1'165	11%	2'313	+99%
<b>encombrants</b>	2%	345	9%	1'861	+439%
<b>autres</b> (PET, inertes, métaux)	1%	245	1%	108	-56%
<b>Σ déchets</b>		<b>21'980</b>		<b>21'622</b>	<b>-2%</b>
<b>revalorisation matière</b>	49%	<b>10'850</b>	60%	<b>12'984</b>	<b>+20%</b>

### 3. Évolution des principales fractions de déchets urbains consécutive à l'introduction de la taxe au sac

La part des déchets revalorisés en matière a augmenté de plus de 20 %.

Cette évolution dans les fractions collectées a impacté le compte déchets :

- les charges ont diminué (-13%) ;

Année	Charges
	[CHF/an]
Moyenne 2015-2017	7'776'000.-
2021	6'770'000.-

- les taxes proportionnelles imputées aux ménages ont baissé de près de 47% passant de 3'300'000 CHF (2015-2017) à 1'740'000 CHF en 2021.

Année	Taxes proportionnelles
Moyenne 2015-2017	3'330'000.-
2021	1'740'000.-

## 4. Stratégie de collecte des déchets urbains, basée sur 4 axes principaux

### Collecte de proximité

A ce jour, les ordures ménagères, papiers-cartons et biodéchets sont ramassés à proximité des habitations, en conteneurs semi-enterrés et mobiles. Plus de 500 conteneurs semi-enterrés sont installés à travers toute la commune.



### Ecopoints

23 Ecopoints de quartiers sont à disposition des usagers pour y collecter les déchets valorisables tels que les papiers-cartons, le verre, le fer-blanc et l'aluminium, les textiles, les huiles ainsi que les piles.



## 4. Stratégie de collecte des déchets urbains, basée sur 4 axes principaux

### Déchetteries

Les déchetteries de l'UTO et d'EcoBois ainsi que les deux sites saisonniers du Gauthier et de Crête-à-l'Œil collectent et trient les déchets volumineux et spéciaux.



### Retour aux points de vente

Les points de vente récupèrent gratuitement de nombreux déchets.

Le retour en magasin est la solution à privilégier pour l'élimination des appareils électroniques et électroménagers, batteries, produits chimiques, médicaments, emballages PET et pneus.



## 5.1 Flux des déchets urbains - Collecte de proximité

### Ordures ménagères



Les ordures ménagères sont ramassées deux fois par semaine par notre prestataire de service.

Les ordures ménagères des privés conditionnées dans les sacs taxés de l'Antenne Région Valais sont collectées dans des conteneurs semi-enterrés de type moloks (~215 pièces) ainsi qu'en conteneurs à roulettes.

Plus de 800 entreprises bénéficient d'une collecte en conteneurs pesés. Les conteneurs à roulettes dédiés (~900 pièces) sont équipés de puces RFID d'identification.

Les ordures ménagères sont traitées à l'UTO. Près de 75% de la chaleur de combustion dégagée est revalorisée énergétiquement et thermiquement (valeur cible lorsque le CAD sera déployé).

## 5.1 Flux des déchets urbains - Collecte de proximité

### Ordures ménagères



Ordures ménagères						
Frais						
	Quantité [to/an]	Transport [CHF/an]	Traitement [CHF/an]	Somme [CHF/an]	Coûts [CHF/to]	
Privés (sac taxés)	5'163	507'700.-	864'850.-	1'372'550.-	266.-	
Entreprises	1'614	155'600.-	242'100.-	397'700.-	246.-	
<b>Sous-total</b>	<b>6'777</b>	<b>663'300.-</b>	<b>1'106'950.-</b>	<b>1'770'250.-</b>		
Revenus						
	Quantité [to/an]			Somme [CHF/an]	Rentrée [CHF/to]	Excédent [CHF/an]
Privés (sac taxés)	5'163			1'739'500.-	337.-	366'950.-
Entreprises	1'614			547'550.-	339.-	149'860.-
<b>Sous-total</b>	<b>6'777</b>			<b>2'287'050.-</b>		<b>516'800.-</b>

## 5.1 Flux des déchets urbains - Collecte de proximité **Biodéchets**



### **Déchets verts**

Les déchets verts, conditionnés dans des conteneurs à roulettes, sont ramassés une fois par semaine par notre prestataire de service.

Près de 30 entreprises bénéficient d'une collecte en conteneurs pesés. Les conteneurs à roulettes dédiés (~50 pièces) sont équipés de puces RFID d'identification.

Ils sont acheminés au centre de compostage de PraBardy pour broyage et préparation en vue de leur revalorisation à GazEl. Le biogaz produit est injecté directement dans le réseau. Les digestats sont revalorisés comme engrais.

### **Lavures (restes alimentaires)**

Les restaurateurs bénéficient d'une collecte spécifique des restes alimentaires. Les bacs bruns collectés sont directement acheminés à GazEl pour méthanisation. Les bacs sont lavés avant restitution aux restaurateurs.

## 5.1 Flux des déchets urbains - Collecte de proximité

### Biodéchets



Biodéchets						
Frais						
	Quantité [to/an]	Transport [CHF/an]	Traitement [CHF/an]	Somme [CHF/an]	Coûts [CHF/to]	
D.V. Privés	2'531	387'350.-	206'700.-	594'050.-	235.-	
D.V. Entreprises	49	7'550.-	4'000.-	11'550.-	235.-	
Lavures	429	86'050.-	38'600.-	124'650.-	290.-	
<b>Sous-total</b>	<b>3'009</b>	<b>480'950.-</b>	<b>249'300.-</b>	<b>730'250.-</b>		
Revenus						
	Quantité [to/an]			Somme [CHF/an]	Rentrée [CHF/to]	Déficit [CHF/an]
D.V. Privés	2'531			0.-	0.-	-594'050.-
D.V. Entreprises	49			5'850.-	119.-	-5'700.-
Lavures	429			101'900.-	238.-	-22'750.-
<b>Sous-total</b>	<b>3'009</b>			<b>107'750.-</b>		<b>-622'500.-</b>

## 5.1 Flux des déchets urbains - Collecte de proximité

### Papiers-cartons



Les papiers-cartons mélangés sont ramassés une fois par semaine par notre prestataire de service.

Ils sont collectés dans des conteneurs semi-enterrés de type moloks (~105 pièces) ainsi qu'en conteneurs à roulettes.

Plus de 800 entreprises bénéficient d'une collecte en conteneurs pesés. Les conteneurs à roulettes dédiés (~1'100 pièces) sont équipés de puces RFID d'identification.

Les papiers-cartons sont revalorisés par la société Retripa SA. Ils sont triés mécaniquement sur le site de Massongex avant expédition vers les papeteries proches.

## 5.1 Flux des déchets urbains - Collecte de proximité

### Papiers-cartons



Papiers et cartons						
Frais						
	Quantité [to/an]	Transport [CHF/an]	Traitement [CHF/an]	Somme [CHF/an]	Coûts [CHF/to]	
Privés	1'346	239'250.-	-53'450.-	185'800.-	138.-	
Entreprises	569	101'000.-	-22'600.-	78'400.-	138.-	
<b>Sous-total</b>	<b>1'915</b>	<b>340'250.-</b>	<b>-76'050.-</b>	<b>264'200.-</b>		
Revenus						
	Quantité [to/an]			Somme [CHF/an]	Rentrée [CHF/to]	Déficit [CHF/an]
Privés	1'346			0.-	0.-	-185'800.-
Entreprises	569			61'250.-	108.-	-17'150.-
<b>Sous-total</b>	<b>1'915</b>			<b>61'250.-</b>		<b>-202'950.-</b>

## 5.1 Flux des déchets urbains - Collecte de proximité

### Résumé



Plus de 54% des déchets urbains sont collectés en porte-à-porte.

Les taxes proportionnelles (taxe au sac et au poids) n'arrivent pas à couvrir les frais de collecte et de traitement de ces déchets urbains.

En moyenne la collecte et le traitement des déchets revient à :

- 261.- CHF par tonne pour les ordures ménagères et ;
- 243.- CHF par tonne pour les biodéchets ;
- 138.- CHF par tonne pour les papiers-cartons.

## 5.1 Flux des déchets urbains - Collecte de proximité

### Résumé

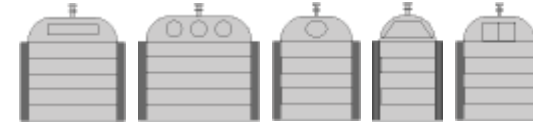


Frais						
	Quantité [to/an]	Transport [CHF/an]	Traitement [CHF/an]	Somme [CHF/an]	Coûts [CHF/to]	
Ordures	6'777	663'300.-	1'106'950.-	1'770'250.-	261.-	
Déchets verts	3'009	480'950.-	249'300.-	730'250.-	243.-	
Papiers et car	1'915	340'250.-	-76'050.-	264'200.-	138.-	
<b>TOTAL</b>	<b>11'701</b>	<b>1'484'500.-</b>	<b>1'280'200.-</b>	<b>2'764'700.-</b>		

Revenus						
	Quantité [to/an]			Somme [CHF/an]		Bilan [CHF/an]
Ordures	6'777			2'287'050.-		516'800.-
Déchets verts	3'009			107'750.-		-622'500.-
Papiers et car	1'915			61'250.-		-202'950.-
<b>TOTAL</b>	<b>11'701</b>			<b>2'456'050.-</b>		<b>-308'650.-</b>

## 5.2 Flux des déchets urbains – Ecopoints



23 Ecopoints sont répartis dans les quartiers du territoire communal.

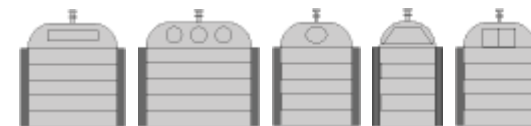
Ils complètent la collecte de proximité en favorisant la revalorisation matière des fractions de déchets urbains produits par les ménages soit : les papiers-cartons, le verre, le fer-blanc et l'aluminium, les textiles, les huiles minérales et végétales ainsi que les piles.

L'ensemble des Ecopoints est placé sous vidéosurveillance.

Au minimum, un conteneur pour les ordures ménagères et un conteneur à roulettes pour les déchets verts complètent la zone d'apport.

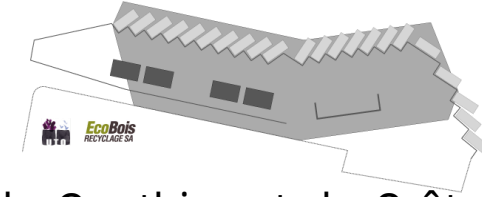
Près de 15% des déchets urbains sont collectés via les Ecopoints.

## 5.2 Flux des déchets urbains – Ecopoints



Matières	Filière de revalorisation	Quantité [to/an]	Frais			
			Transport [CHF/an]	Traitement [CHF/an]	Somme [CHF/an]	Coût [CHF/to]
<b>Papiers et cartons</b>	Retripa revalorisation matière	702	154'358.-	-27'886.-	126'472.-	180.-
<b>Verre</b>	UTO revalorisation matière	2'312	93'807.-		93'807.-	41.-
<b>Textiles</b>	Caritas marché seconde main, tissus industriel		0.-	0.-		
<b>Huiles</b>	Videsa revalorisation thermique	20	8'020.-	9269.-	17'289.-	864.-
<b>Métaux non ferreux</b>	UTO revalorisation matière	14	8'769.-	1'229.-	9'998.-	714.-
		<b>3'048</b>	<b>264'953.-</b>	<b>-17'387.-</b>	<b>247'566.-</b>	

## 5.3 Flux des déchets urbains – Déchetteries fixes

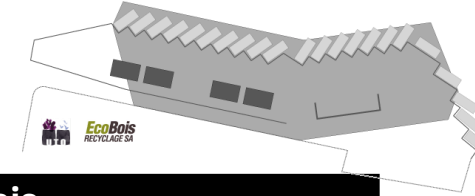


Les déchetteries de l'UTO et d'EcoBois ainsi que les 2 sites saisonniers du Gauthier et de Crête-à-l'Œil réceptionnent et trient les déchets volumineux et spéciaux.

Plus de 12% des déchets urbains traités sont directement livrés en déchetteries.

En 2021, 440 usagers ont dépassé le quota de la gratuité d'une tonne annuelle. Ainsi, un montant de 59'575.- de taxe proportionnelle a été refacturé.

## 5.3 Flux des déchets urbains – Déchetteries fixes



Matières	Filière de revalorisation	Quantité [to/an]	Frais			
			Transport [CHF/an]	Traitement [CHF/an]	Somme [CHF/an]	Coûts [CHF/to]
Encombrants	UTO revalorisation énergétique	1'788	11'158.-	533'948.-	545'106.-	305.-
Déchets verts	GazEl revalorisation en biogaz, engrais	702	7'326.-	60'011.-	67'337.-	96.-
Papiers et cartons	Retripa revalorisation matière	80	7'135.-	- 801.-	6'334.-	80.-
Inertes	Paujes mise en décharge	76	988.-	6'285.-	7'273.-	96.-
Métaux ferreux	Divers revalorisation matière	18	1'890.-	773.-	2'663.-	148.-
		<b>2'664</b>	<b>28'497.-</b>	<b>600'216.-</b>	<b>628'713.-</b>	

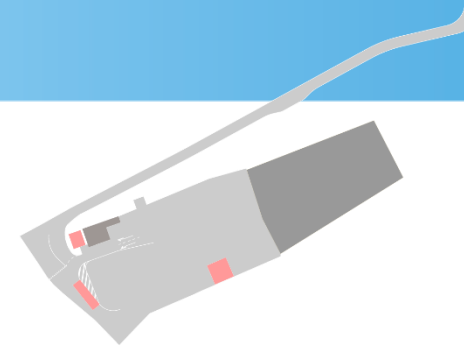
## 5.3 Flux des déchets – Déchetteries mobiles Service sur appel

Plus de 250 ménages se sont adressés au service bihebdomadaire de collecte à domicile pour les objets volumineux.

Matière	Filière de revalorisation	Frais		
		Transport [CHF/an]	Traitement [CHF/an]	Somme [CHF/an]
Encombrants	UTO : revalorisation énergétique	142'253.-	21'960.-	164'213.-
		<b>142'253.-</b>	<b>21'960.-</b>	<b>164'213.-</b>

## 5.3 Flux des déchets urbains – Déchetteries fixes

### Centre de compostage de PraBardy



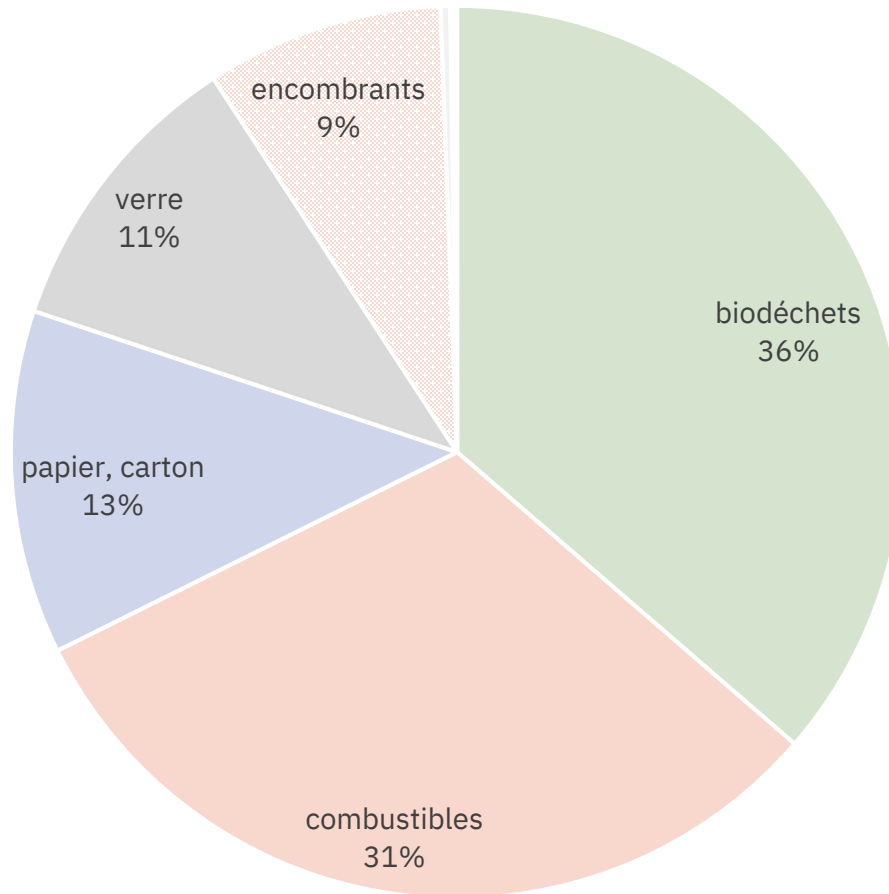
Près de 1'500 usagers livrent directement des déchets verts au centre de compostage de PraBardy.

Ces apports représentent plus de 19% de l'ensemble des déchets urbains traités.

Ils sont triés, broyés, et mélangés pour préparer le premix en vue de leur méthanisation auprès de GazEl.

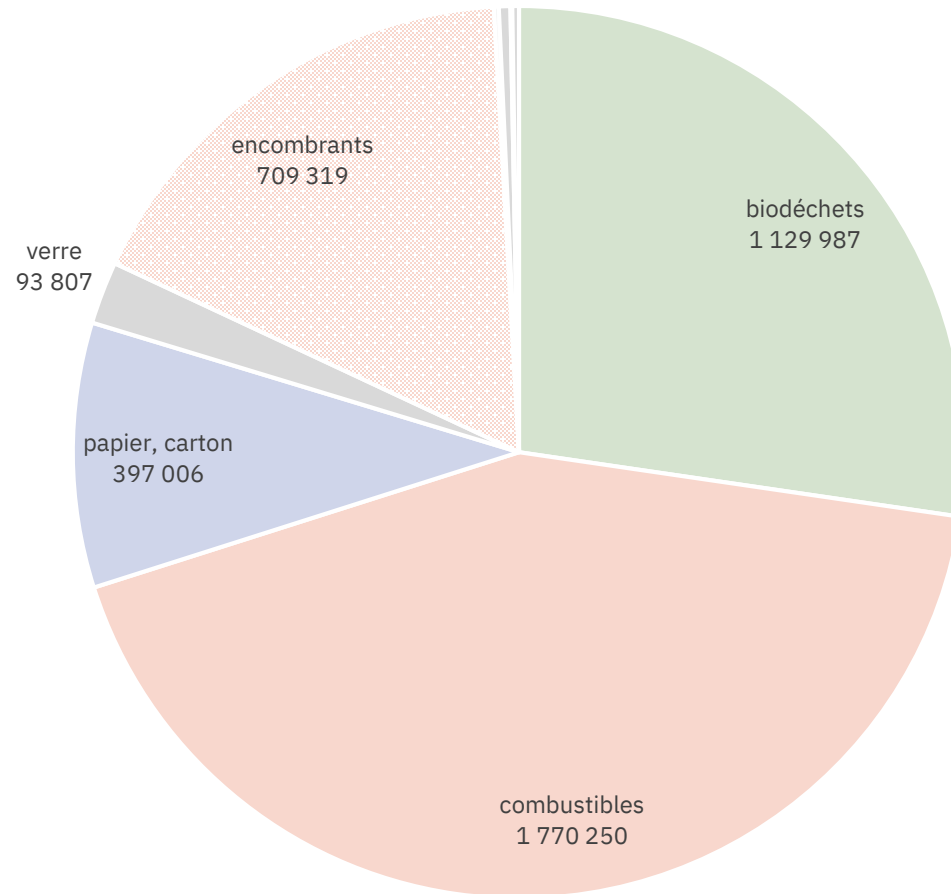
Matière	Filière de revalorisation	Quantité [to/an]	Frais			
			Transport [CHF/an]	Traitement [CHF/an]	Somme [CHF/an]	Coûts [CHF/to]
Déchets verts	GazEl : revalorisation en biogaz, engrais	4'155		332'400.-	332'400.-	80.-
		<b>4'155</b>		<b>332'400.-</b>	<b>332'400.-</b>	

## 5.4 Flux des déchets urbains Bilan massique



Matières	Quantité	Fraction
	[to/an]	[%]
Biodéchets	7'866	36.4%
Ordures ménagères	6'777	31.3%
Papier, carton	2'697	12.5%
Verre	2'313	10.7%
Encombrants	1'861	8.6%
Inertes	76	0.3%
Métaux	32	0.1%
Huiles	20	0.1%
PET		0%
Textiles		0%
<b>Somme</b>	<b>21'642</b>	<b>100%</b>

## 5.5 Flux des déchets urbains Répartition des coûts par type de déchets



Matières	Coûts		
	[CHF/an]		[CHF/to ]
Biodéchets	1'129'987.-	27%	144.-
Ordures ménagères	1'770'250.-	43%	261.-
Papier, carton	397'006.-	10%	147.-
Verre	93'807.-	2.1%	41.-
Encombrants	709'319.-	17%	381.-
Inertes	7'273.-	0.2	96.-
Métaux	12'661.-	0.3	396.-
Huiles	17'289.-	0.4	0.-
PET			0.-
Textiles			0.-
<b>Somme</b>	<b>4'137'592.-</b>		

## 6. Financement du compte déchets

### Aspects législatifs

#### **Principe de taxation** (Article 19. al. 2 du RCGD)

Les coûts de construction, d'exploitation, d'entretien, d'assainissement et de remplacement des installations d'élimination et de traitement des déchets urbains, de ceux des services de collecte et de transport des déchets ainsi que des autres frais communaux dus à la gestion des déchets sont autofinancés par le biais de taxes perçues annuellement par la Commune et mises à la charge de ceux qui sont à l'origine de ces déchets.

#### **Critères de taxation** (Article 20 du RCGD)

- La taxe de base correspond aux coûts de mise à disposition des infrastructures ;
- la taxe proportionnelle à la quantité de déchets couvre les coûts d'exploitation ;
- des taxes spéciales peuvent être appliquées.

## 6. Financement du compte déchets

### Aspects législatifs

#### **Taxe de base** (Article 21 du RCGD)

La taxe de base est calculée sur le volume SIA selon la norme 116, de tous les bâtiments. Elle est due par le propriétaire qui peut la répercuter sur le locataire dans la mesure où le contrat de bail le prévoit.

#### **Taxe proportionnelle** (Article 22 du RCGD)

Les détenteurs d'ordures ménagères doivent acquérir les sacs spécifiques soumis au paiement d'une taxe anticipée.

Les entreprises et les collectivités publiques qui bénéficient d'une collecte spécifique en conteneurs pesés peuvent recourir à des sacs non taxés pour rassembler les ordures ménagères. Dans ce cas, la taxe proportionnelle est fixée selon le poids des ordures ménagères.

#### **Taxes spéciales** (Article 23 du RCGD)

La Commune peut prélever d'autres taxes pour des prestations particulières liées à l'élimination des déchets. Elle peut prélever notamment une taxe spécifique pour la manutention et le vidage de conteneurs ainsi que pour l'élimination de certains déchets valorisables.

## 6. Financement du compte déchets Produits et charges 2021

### Charges

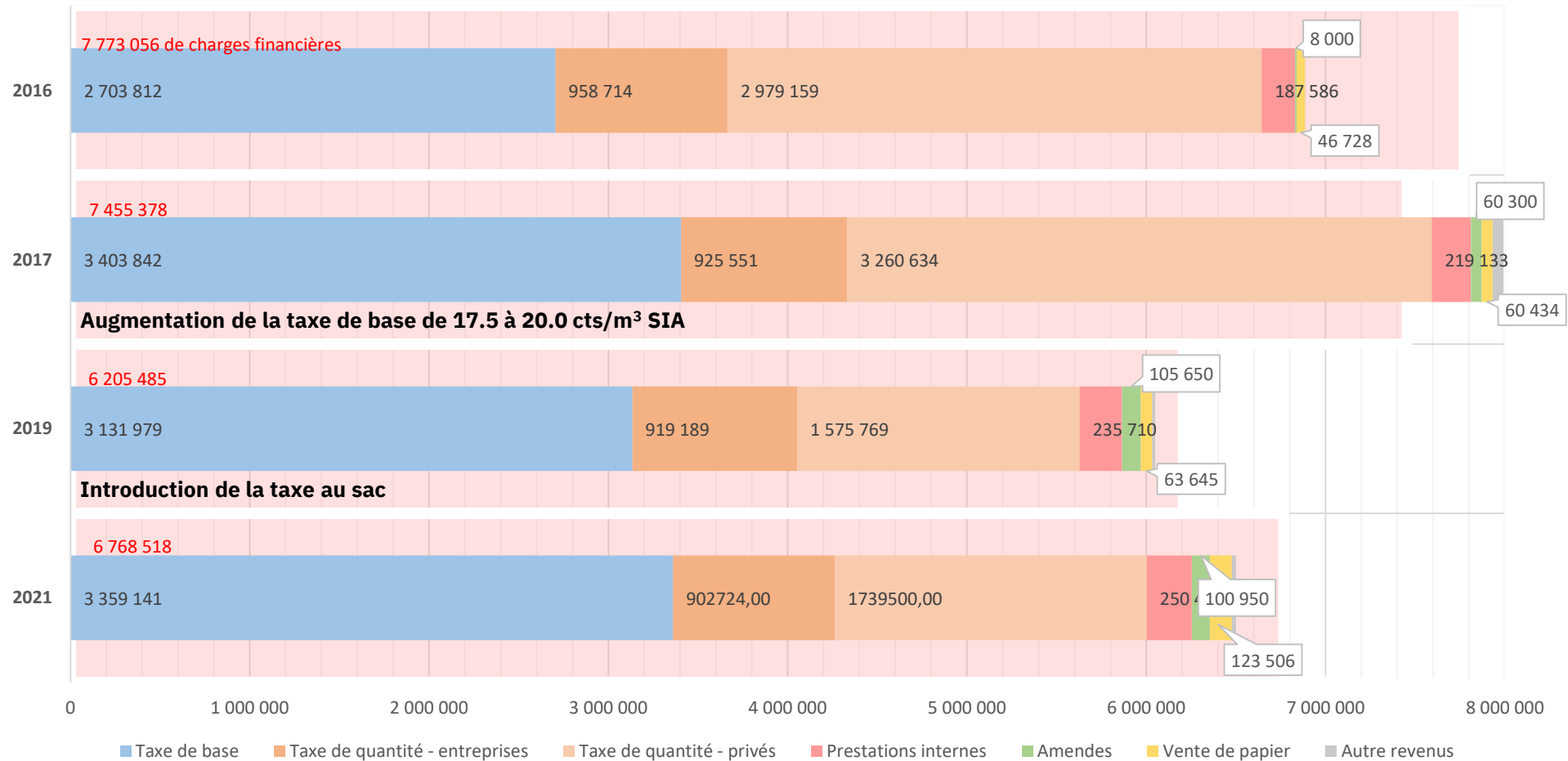
Libellé	Montant [CHF]	Couvert par taxe	
		base	proporti.
Traitement des déchets urbains	2'340'895	Σ 4'137'592	2'340'895
Traitement (vente papiers)	-123'506		-123'506
Transport déchets (60% base, 40% prop.)	1'920'203	1'152'122	768'081
Traitement (hors commune PraBardy)	197'238		197'238
Matériel d'exploitation	171'919	171'919	
Personnel d'exploitation	833'074	833'074	
Personnel administratif	290'618	290'618	
Mobilier urbains, véhicules, entretiens	305'156	305'156	
Prestations de services tiers	683'282	683'282	
Mesures sociales	47'317	47'317	
Impôts, taxes, assurances, pertes	44'451	44'451	
Etudes	37'047	37'047	
Matériel bureau, publications	20'824	20'824	
sous-total	<b>6'768'518</b>	<b>3'585'810</b>	<b>3'182'708</b>
<b>Total</b>			<b>6'768'518</b>

### Produits

Libellé	Montant	
	[CHF]	[CHF]
Taxe proportionnelle (ARVR)	1'739'500	2'803'804
Vente de papiers	123'506	
Taxe proportionnelle (Entreprises)	680'391	
Taxe proporti. (hors commune PraBardy)	260'407	3'571'496
Taxe de base	3'571'496	
Amendes	100'950	
Emoluments, remboursements, jetons	22'314	123'264
sous-total	6'498'250	6'498'564
Prélevement sur financements spéciaux	269'954	269'954
<b>Total</b>	<b>6'768'518</b>	<b>6'768'518</b>

## 6. Financement du compte déchets

### Évolution du compte autofinancé "déchets"



## 7. Garantir l'autofinancement

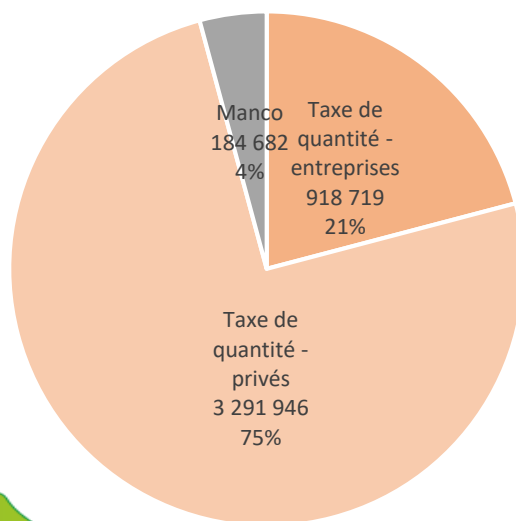
### Source du manque de financement

Le prix actuel du sac taxé, dans les plus bas de Suisse, ne permet pas d'autofinancer l'élimination et la collecte des déchets urbains.

#### Avant 2018

Les charges variables (collecte et élimination) des principales fractions étaient couvertes par les taxes proportionnelles.

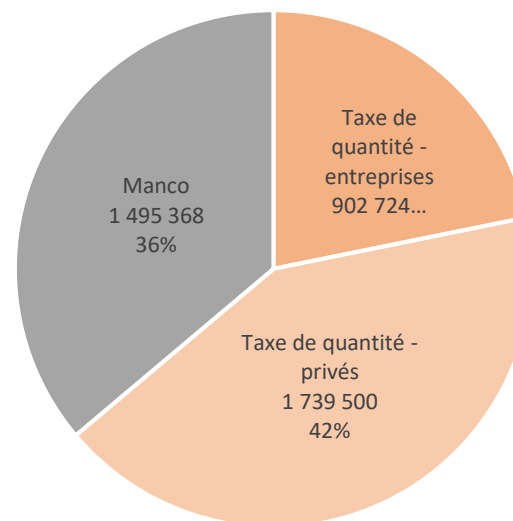
**Collecte et élimination (2015-2017)**  
**4'395'347 CHF**



#### Taxe au sac

En 2021, seul 61% des frais de collecte et d'élimination ont été couverts par les revenus des taxes proportionnelles

**Collecte et élimination (2021)**  
**4'137'592 CHF**



## 7. Garantir l'autofinancement Réduire les coûts

### Diminuer les frais de collecte

Les contrats pour le ramassage des déchets urbains font l'objet d'appel d'offres et sont soumis aux marchés publics garantissant ainsi le juste prix.

A ce jour nos transporteurs travaillent en flux tendu et l'organisation des tournées fait l'objet d'une optimisation annuelle.

Il n'est pas réaliste de diminuer la cadence des tournées de collecte.

### Frais d'élimination

Les tarifs pour l'élimination, le traitement et la revalorisation des principales fractions de déchets sont imposés par nos partenaires. Nous n'avons que peu d'influence sur ces derniers.

## 7. Garantir l'autofinancement Réduire les coûts

### Diminuer les frais fixes

La marge de manœuvre pour diminuer les frais fixes sans péjorer la qualité des infrastructures à disposition est faible.

La salubrité des zones de collecte passe par un entretien régulier du mobilier de collecte afin d'offrir aux usagers des infrastructures fonctionnelles et sécuritaires.

L'introduction de la taxe au sac a profondément modifié les quantités de déchets.

A ce jour nous constatons un manque d'infrastructures principalement pour les papiers-cartons, les biodéchets, et les Écopoints. Ces infrastructures seront complétées ce prochain quinquennat.

## **7. Garantir l'autofinancement Augmenter les revenus**

L'article 23 du RCGD permet de prélever une taxe spécifique pour la manutention et le vidage de conteneurs ainsi que pour l'élimination de certains déchets valorisables.

Les biodéchets représentent le deuxième poste de dépense en terme de collecte et d'élimination après les incinérables.

Ce service de proximité, spécifique à la Ville de Sion, est fortement apprécié et permet de rationaliser le déplacement des usagers en déchetteries.

L'introduction d'une nouvelle taxe spécifique aux biodéchets permettra de garantir l'autofinancement du compte déchets.

## 7. Garantir l'autofinancement Augmenter les revenus

Le conseil municipal a validé la mise en place d'une vignette annuelle à apposer sur les conteneurs à déchets verts afin de financer partiellement les frais de collecte porte-à-porte.

Près de 1'200 conteneurs sont collectés chaque semaine. On estime à 2'200 le nombre de conteneurs répartis sur l'ensemble du territoire.

Plus de 2'530 to de déchets verts sont collectées annuellement en porte-à-porte par le biais de conteneurs à roulettes induisant près de 385'000 CHF de frais de collecte et 205'000 CHF de frais de traitement.

Sur le principe, la reprise des déchets verts des particuliers reste gratuite jusqu'à concurrence d'une tonne par an. Cette taxe permettra de financer ~50% des frais de collecte.

Conteneur	Quantité	Tarif	
		[CHF/conteneur]	[CHF/an]
140	2'050	75.-	153'750.-
770	150	300.-	45'000.-
<b>TOTAL</b>	<b>2200</b>		<b>198'750.-</b>

## 8. Effets collatéraux de la taxe au sac, la problématique des plastiques

Bien que la quantité des déchets valorisables a fortement augmenté, la qualité intrinsèque des fractions collectées a diminué. Nous rencontrons des difficultés avec les plastiques et retrouvons beaucoup de bouteilles en PET, de plastiques et corps-creux en PE-HD dans les autres fractions de déchets.

### **Bouteilles en PET**

A ce jour en Suisse, seule la collecte des bouteilles en PET présente un avantage économique et écologique satisfaisant, cependant l'association PET recycling ne préconise pas la collecte du PET en zone non surveillée.

### **Corps creux, bouteilles en PE-HD**

L'avantage écologique d'une valorisation matière du PE-HD est trois fois moindre que pour le PET.

Tenant compte de l'éloignement géographique des usines de revalorisation des plastiques, du probable export à l'étranger de ces plastiques, la revalorisation thermique et énergétique à l'UTO demeure la solution la plus économique et écologique.

## 8. Effets collatéraux de la taxe au sac, la problématique des plastiques

La problématique est particulièrement importante avec les déchets verts. La séparation des plastiques est techniquement difficile et empêche la revalorisation en biogaz ou en compost.



## 9. GastroVert Private

En accord avec les communes associées, l'UTO propose de compléter l'offre de collecte sélective avec une collecte dédiée aux déchets alimentaires.

Le service GastroVert Private se définit par :

- des points de collectes répartis sur le territoire communal afin d'être au plus près des usagers ;
- le remplacement des bacs pleins par des bacs vides et propres ;
- une distribution de sacs biodégradables sur les points de collecte pour éviter le plastique ;
- une carte d'accès permettant un contrôle du remplissage des bacs et un suivi de la matière collectée ;
- un système de contrôle à distance pour planifier l'évacuation des bacs pleins, analyser l'utilisation du système et adapter l'infrastructure, fournir des informations aux usagers du système (transporteurs, communes et citoyens).

## 9. GastroVert Private

Pour la Ville de Sion, l'UTO a estimé que 60 points de collectes TWIN's seront nécessaires.

### Investissements

Taxe unique d'initialisation du service	2'000.-
Fourniture de 60 abris en béton	72'000.-
Transport et installation des abris	15'000.-
Participation de l'UTO	-60'000.-
<b>TOTAL</b>	<b>29'000.-</b>

### Fonctionnement

Collecte et traitement	160'000.-
Location annuelle des TWIN's	28'000.-
<b>TOTAL</b>	<b>188'000.-</b>

Estimation des quantités collectées [to]	456.-
Coûts de fonctionnement [CHF/to]	412.-



## 9. GastroVert Private

Le système GastroVert représentera un surcoût d'exploitation de 169.- CHF/to (412-243 CHF/to) soit près de 80'000 CHF par an.

Point positif, la qualité des biodéchets devrait fortement augmenter.

Se surcoût devra être financé par un accès annuel au tarif de 25.- CHF/an.

Nous estimons que 4'000 ménages adhéreront au système pour un revenu d'environ 100'000 CHF.

## 9. GastroVert Private Situation des installations

Dans un premier temps les TWIN's de GastroVert Private seront déployés sur l'ensemble des Ecopoints (23 pièces) et, sur une quinzaine de sites propres.

Dans un deuxième temps, les installations complémentaires seront déployées en fonction du retour d'expérience des usagers et régies de la Ville.

## 10. Carte citoyenne

Afin de donner accès aux déchetteries de l'UTO et d'EcoBois, plus de 16'500 cartes d'accès aux déchetteries sont actuellement en circulation. Chaque semaine 50 mutations (arrivées, départs, pertes de carte,...) sont effectuées.

Les systèmes de gestion étant différents, la compilation des 30'000 apports des ménages aux déchetteries doit être effectuée manuellement chaque année.

Indépendamment du système GastroVert Private, il devient nécessaire d'introduire une carte à puce de type RFID.

L'introduction d'une carte à puce permettra, d'optimiser et rationaliser la collecte des apports aux déchetteries. Elle sera également déployée sur le centre de compostage de PraBardy dont actuellement aucun suivi individuel n'est possible.

### Investissements

Carte à puce RFID (7.- CHF/carte)	115'500.-
<u>Refacturation aux entreprises et pertes (25.- CHF/carte)</u>	<u>-10'000.-</u>
TOTAL	105'500.-

# Merci pour votre attention

Raphaël Berthod  
Inspecteur de l'assainissement urbain  
Ville de Sion  
[r.berthod@sion.ch](mailto:r.berthod@sion.ch)